

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 290

MONTRÉAL, LE VENDREDI 19 DÉCEMBRE 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Duplessisme à la française

Le socialiste Henri Emmanuelli se voit forcé de quitter la vie politique pour avoir toléré des pratiques illégales dans le financement de son parti. Ce jugement représente en France une petite révolution qui consacre l'indépendance de la justice. Mais il rappelle l'époque où les partis politiques se finançaient au mépris des lois.

Les plus vieux se souviendront du mode de financement des partis politiques avant que le Québec se dote d'une loi draconienne et exemplaire sur le sujet. Eh bien, c'est dans ce contexte de financement occulte et de caisse noire qu'il faut situer le jugement rendu cette semaine à l'encontre d'un des principaux dirigeants socialistes français, Henri Emmanuelli.

Cet ancien secrétaire du Parti socialiste vient d'être condamné à 18 mois de prison avec sursis, 30 000 francs d'amende et deux ans de privation de droits civiques. En clair, cela veut dire qu'Henri Emmanuelli évitera la prison mais qu'il ne pourra être élu pendant quatre ans. Il a donc immédiatement démissionné de ses mandats de député, de président du conseil général des Landes et de président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale.

Henri Emmanuelli ne subit rien de plus que le sort de n'importe quel député québécois forcé de démissionner parce qu'il a enfreint la loi. Mais en France, où les privilèges politiques sont ancrés dans les habitudes, l'affaire ne va pas de soi. Alors que l'échec est la justice et le pouvoir politique est d'invention récente et encore imparfaite, cette condamnation est accueillie avec stupeur aussi bien à gauche qu'à droite.

Un tollé presque unanime s'est élevé de la classe politique contre la décision rendue non par un mais par trois tribunaux français depuis 1995. La sanction avait d'abord été prononcée par le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc, avant d'être confirmée par la Cour d'appel de Rennes et enfin par la Cour de cassation. Ce tollé s'est étendu jusqu'au premier ministre Lionel Jospin, qui a exprimé ses «sentiments de tristesse, de solidarité personnelle et de sympathie chaleureuse» envers l'accusé.

Henri Emmanuelli n'aurait pas bénéficié personnellement des sommes prélevées, entonnent les caciques socialistes. *Le Figaro*, quotidien de droite, renchérit: «Cet homme ne s'est rendu coupable d'aucun enrichissement personnel.» Comme si le vol à main armée pouvait être toléré en autant qu'il serve à des œuvres de charité...

En adoptant une loi pour contrôler le financement des partis politiques, les socialistes avaient en 1990 amnistié la plupart des actions illégales commises jusqu'à la. Cette amnistie avait provoqué une défaite cinglante du PS aux législatives de 1993.

Mais la loi comportait des trous, notamment en matière de trafic d'influence. Le jugement qui frappe Henri Emmanuelli est le résultat d'une procédure engagée depuis 1991. Les tribunaux ont estimé que le trésorier du Parti socialiste ne pouvait tout simplement pas ignorer le système qui permettait de financer son parti.

Le mécanisme a depuis longtemps été mis au jour. Urba, une société-conseil fictive à la solde du Parti socialiste, percevait des ristournes sur l'octroi de contrats lucratifs par les mairies. 30 % de ses recettes prenaient la direction des coffres du PS. En mars 1997, Henri Emmanuelli avait reconnu être «conscient qu'il y avait eu des abus de biens sociaux». La Cour d'appel de Rennes avait considéré que l'accusé (avec le président d'Urba) «déterminait [...] le montant et la nature des dépenses qui seraient prises en charge par Urba» et «connaissait le caractère frauduleux du mécanisme de collecte de fonds». On nage en plein duplessisme.

«Pourquoi lui et pas nous?», se demandent aujourd'hui les députés de toutes tendances. Il est généralement admis que tous les partis politiques français ont largement eu recours à ce type de manœuvres pour renflouer leur caisse. Des enquêtes sont d'ailleurs en cours sur la plupart d'entre eux, du RPR au Parti communiste.

Mais la surprise est d'autant plus grande qu'Henri Emmanuelli est loin d'avoir la réputation d'un politicien corrompu. C'est même lui qui a doté le PS des structures de financement plus transparentes imposées par la loi de 1990.

Il ne restait à Henri Emmanuelli qu'un recours possible: la grâce présidentielle. Après l'avoir envisagée, les socialistes ont finalement jugé l'exercice trop risqué. Emmanuelli a préféré démissionner. Quelle image aurait offert un président de droite et un gouvernement de gauche s'entendant comme larrons en foire pour désavouer les décisions de trois tribunaux? Et cela, alors qu'on attend toujours la réforme promise par Lionel Jospin, destinée à renforcer l'indépendance des magistrats?

A trois mois des élections municipales, une grâce présidentielle aurait fait le lit du Front national. Le parti de Jean-Marie Le Pen ne fonde-t-il pas une grande partie de sa popularité sur la corruption des élites?

Les socialistes semblent donc avoir appris de leurs erreurs passées. Les députés français découvrent du coup qu'ils ne sont pas à l'abri des nombreuses enquêtes en cours sur le financement des partis politiques. Enquêtes qui risquent de faire tomber encore plusieurs têtes.

MÉTÉO

Montréal
Faible neige
intermittente.
Max: 1 Min: -6

Québec
Faible neige cessant
en après-midi
Max: -2 Min: -6
Détails, page A 6

INDEX

Agenda B 8 Le monde A 7
Annonces B 5 Les sports B 5
Avis publics A 6 Montréal A 3
Culture B 9 Mots croisés A 6
Économie A 8 Politique A 5
Éditorial A 10 Télévision B 10
www.ledavoir.com

ÉCONOMIE

Le consortium UBI
met fin à ses activités,
page A 8

PLAISIRS

La pérennité
réconfortante
des traditions, page B 1

POLITIQUE

Rapport Joli-Cœur:
Brassard reste à l'écart,
page A 5



Harel bonifie le régime d'aide sociale

Les jeunes assistés sociaux devront entreprendre un «parcours» vers l'emploi

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Ce sont finalement 60 millions de dollars que la ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Louise Harel, a réussi à soutirer du Conseil du trésor pour améliorer sa réforme de l'aide sociale, déposée hier à l'Assemblée nationale. A cette somme, Mme Harel ajoute 17 millions, servant à l'implantation des parcours pour l'emploi qui sont au cœur de la réforme, ce qui représente un total de près de 80 millions sur les 180 millions que pense économiser le gouvernement l'an prochain en raison de la baisse du nombre de familles à l'aide sociale.

Les améliorations à la sécurité du revenu comprennent: 1. une prestation spéciale de 500 \$ lors d'un retour en emploi (il en coûtera 20 millions au gouvernement); 2. l'abolition de la pénalité de 100 \$ par mois pour 14 000 familles monoparentales qui partagent un logement (16 millions); 3. l'augmentation des revenus de travail permis pour 40 000 ménages — jusqu'à 222 \$ par mois pour une personne seule et 287 \$ pour un couple (dix millions); 4. l'augmentation

La réforme ne règle pas le problème de la pauvreté, fulmine Françoise David

■ Lire nos informations, page A 12

de 100 \$ par mois du revenu permis en raison du versement d'une pension alimentaire pour un enfant de moins de cinq ans (11 millions); et 5. l'augmentation de la valeur nette d'une maison de 60 000 à 80 000 \$ (trois millions).

La réforme Harel demeure toutefois imprécise pour l'instant sur les parcours vers l'emploi qui seront mis à la disposition des bénéficiaires de l'aide sociale. Les jeunes qui refusent d'y prendre part risquent une pénalité de 150 \$ par mois et une saisie de leur chèque de prestations en cas de non-paiement de loyer. L'opposition libérale qualifie d'ailleurs le projet de loi de «régime coercitif» qui crée de nouvelles

VOIR PAGE A 12: AIDE SOCIALE

Seul dans la tourmente



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LE TUMULTE des derniers jours au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) a inquiété les malades. Tenant dans sa main gauche sa confirmation de rendez-vous pour une échographie, René Plaisance avait l'air songeur, hier matin, assis devant l'hôpital Notre-Dame. Au même moment, les grévistes de cet établissement participaient à une assemblée générale houleuse au terme de laquelle ils ont consenti, par une faible majorité, à retourner au travail, sous la menace de sanctions exceptionnelles.

ÉCONOMIE

Hausse des tarifs téléphoniques locaux

Les consommateurs du Québec et de l'Ontario déboursent en moyenne 2,57 \$ de plus par mois pour bénéficier du service local de téléphone à compter du 1^{er} janvier 1998. C'est ce qu'a décidé hier le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Cette hausse coïncidera avec l'entrée en vigueur de la concurrence dans la téléphonie locale. L'augmentation accordée constitue de fait un plafond, ce qui fera en sorte que les tarifs locaux seront gelés pour les quatre prochaines années. Ils pourront toutefois être ajustés selon l'inflation. Le CRTC a voulu ainsi baliser l'arrivée de la concurrence dans ce secteur.

■ Lire nos informations en page A 8

Les grévistes de Notre-Dame rentrent à contrecœur

«Ce n'est que partie remise», jurent les leaders syndicaux.

JUDITH LACHAPELLE
MARIO CLOUTIER
LE DEVOIR

À contrecœur ou non, les 1700 membres du Syndicat des travailleurs du pavillon Notre-Dame ont repris le chemin du travail à minuit hier soir, vingt-quatre heures après leurs collègues de l'Hôtel-Dieu. L'heure est maintenant à la reprise des négociations entre les parties, qui se rencontrent ce matin au Conseil des services essentiels.

Les syndiqués du pavillon Notre-Dame devaient décider hier matin en assemblée générale de la poursuite ou de l'interruption de la grève illégale entreprise mercredi. Au terme d'une assemblée houleuse, 366 syndiqués ont voté pour le retour au travail, contre 309 autres qui préféraient poursuivre le débrayage illégal.

Face à la menace du gouvernement d'utiliser des mesures extrêmes pour forcer le retour au travail des employés, le syndicat a recommandé à ses membres de voter

VOIR PAGE A 12: GRÉVISTES

Oui, Jean Doré a changé

Le «Doré nouveau» carbure au partenariat entre les administrations publiques et l'entreprise privée

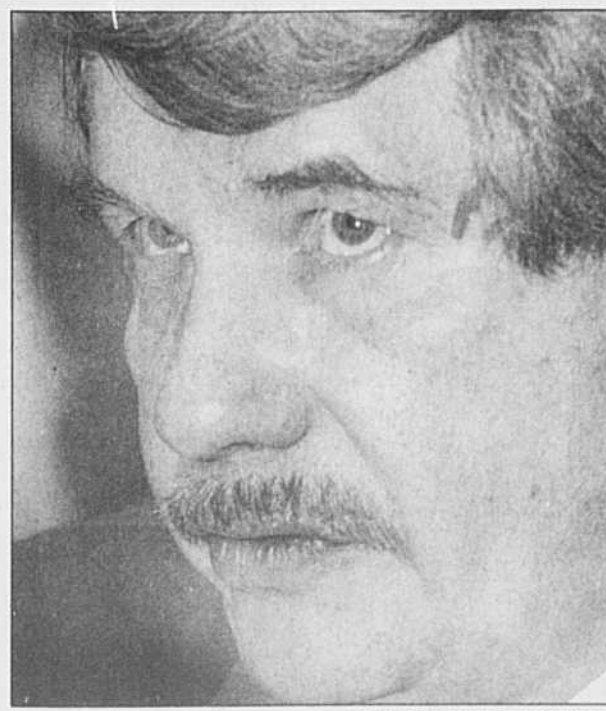
Jean Doré est de retour. Toujours avec sa passion pour Montréal et son style prolix, mais aussi avec un nouveau discours politique sous le bras. Le Doré nouveau carbure au partenariat entre les administrations publiques et le secteur privé.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Naguère accusé d'avoir alourdi l'appareil municipal, voilà que l'ancien maire de Montréal change son fusil d'épaule et en prône la réduction. Le redressement des finances de la métropole en dépend, a soutenu hier Jean Doré en entrevue au *Devoir*.

«La comptabilité publique est organisée de telle sorte qu'on ne connaît pas les véritables coûts des opérations de la ville. Il est incontournable et essentiel de réduire la taille de l'appareil municipal. [...] On doit savoir ce que ça coûte. Une fois qu'on aura tous les mêmes chiffres, on peut se poser la question: comment rendre les mêmes services à moindre coût? Qui fait quoi et comment?», estime M. Doré.

Mardi dernier, ce dernier conviait «les forces vives mont-réalisées» à se regrouper dès janvier pour «définir un plan de match». Vraisemblablement, cette éventuelle coalition sera appelée à débattre d'une collaboration plus étroite à



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Jean Doré admet ses erreurs du passé. Il se dit par ailleurs très préoccupé par la débâcle de Montréal et espère contribuer à sa relance.

VOIR PAGE A 12: DORÉ

Finie l'ère des fermetures d'hôpitaux

La Régie injectera 80 millions pour s'attaquer aux délais d'attente et aux engorgements des urgences

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

L'ère des fermetures d'hôpitaux et des pertes d'emploi semble bel et bien terminée à Montréal. Dans son nouveau plan de services pour l'an 2001, la Régie de la santé de Montréal injectera plutôt 80 millions d'argent neuf pour donner un coup de barre dans les urgences et éliminer les délais d'attente pour les patients cardiaques et cancéreux.

Après trois ans de chambardements, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre a annoncé ni plus ni moins le début d'une trêve prolongée dans le milieu de la santé montréalaise. Après avoir bouleversé les structures, c'est aux services que s'attaquent les nouvelles propositions de la Régie pour 1998 à 2001.

Hier, le directeur général de la Régie, Marcel Villeneuve, a dévoilé un plan qui prévoit l'injection de quelque 110 millions d'ici trois ans pour améliorer la facilité d'accès et les délais d'attente de plusieurs services de santé.

VOIR PAGE A 12: HÔPITAUX

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

L'avenir est incertain pour l'Abitibi-Consolidated

Québec (PC) — Même si la compagnie s'apprête à moderniser ses équipements, l'avenir restera incertain pour l'usine de Kénogami de la papetière Abitibi-Consolidated, au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Selon le premier ministre Lucien Bouchard, «une épée de Damoclès pèse sur cette usine» qui, munie d'équipements datant d'une autre époque, produit un papier qui n'est plus concurrentiel sur les marchés internationaux. Interrogé à l'Assemblée nationale hier, M. Bouchard a confirmé que les négociations portant sur l'avenir de cette usine étaient difficiles et qu'il n'a pu prendre d'engagement formel quant au maintien de son exploitation à long terme.

Le député d'Argenteuil démissionne

Québec (PC) — Trois ans à peine après avoir été élu député libéral de la circonscription d'Argenteuil, le D^r Régent Beaudet a décidé, pour des raisons strictement personnelles, de quitter la vie publique. En remettant officiellement sa lettre de démission au président de l'Assemblée nationale, hier, le D^r Beaudet a souligné le côté enrichissant de son passage au Parlement, au Parti libéral et dans la vie publique auprès de ses électeurs. Le démissionnaire a été à tour de rôle critique de l'opposition officielle des affaires médicales, de l'industrie et du commerce et finalement du travail. En 1995, le D^r Beaudet a présidé la campagne de financement du Parti libéral «pour assurer la défense de notre pays au référendum». Le député a remercié le chef du PLQ Daniel Johnson, ses collègues, tant du gouvernement que de l'opposition, «au contact desquels j'ai pu m'enrichir de tout un bagage de connaissances et surtout partager mes souhaits et mes inquiétudes pour le peuple québécois».

Chrétien: éliminer le déficit d'abord

Ottawa (PC) — Le Canada doit dépenser à la mesure de ses moyens, estime le premier ministre Jean Chrétien. Même si le gouvernement est en bonne voie d'éliminer son déficit, pas question de faire des dépenses folles, a-t-il déclaré dans des entrevues de fin d'année accordées à Radio-Canada et TVA, ainsi qu'aux réseaux anglais, CBC, CTV et Global. Au cours de la conférence des premiers ministres, la semaine dernière à Ottawa, les provinces avaient réclamé à l'unisson qu'Ottawa réinvestisse ses surplus budgétaires dans les programmes sociaux existants avant d'en créer de nouveaux. Mais M. Chrétien ne bronche pas: le fédéral aura éliminé son déficit l'an prochain, sinon cette année, a-t-il répété, mais il ne faut pas mettre la charrue avant les boeufs. «Les gens, avant d'être rendus là, ils veulent la dépenser [l'argent] avant qu'on l'ait. Rendons-nous là d'abord. On sera définitivement là l'an prochain», a-t-il expliqué.

Requête en accréditation

(Le Devoir) — Un syndicat affilié à la FTQ vient de déposer une requête en accréditation pour les 135 employés du centre CIBC-Visa à Montréal. Le syndicat des employés professionnels et de bureau (SEPB-FTQ), qui parle au nom des 1650 syndiqués de la Banque Laurentienne, est aussi présent dans une centaine de caisses populaires et d'économie Desjardins. Il compte aussi des membres dans d'autres institutions financières et des compagnies d'assurances. Un autre syndicat affilié à la FTQ (Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce) a aussi obtenu l'accréditation pour d'autres groupes, à la CIBC d'East-Angus, tandis qu'il a le mandat de négocier au nom des employés de Visa Desjardins à Montréal.

L'accident d'avion à l'aéroport de Fredericton

Le pilote a voulu reprendre de l'altitude

Pendant la manœuvre, l'aile droite de l'appareil a heurté la piste

PRESSE CANADIENNE

Fredericton — Le pilote de l'appareil d'Air Canada qui s'est écrasé à Fredericton mardi soir a tenté une ultime manœuvre au dernier moment en tentant en vain de reprendre de l'altitude, mais l'avion s'est quand même posé en catastrophe dans les bois entourant l'aéroport, causant des blessures à la plupart des 39 passagers.

D'après les premiers éléments d'information recueillis par les enquêteurs dépêchés sur place, la boîte noire de l'appareil indique que le pilote, au moment de l'atterrissage, a changé d'idée et tenté à la dernière minute de redresser l'avion pour effectuer une nouvelle approche.

Mais quelques secondes plus tard, l'aile droite de l'appareil touchait la piste, entraînant l'écrasement de l'avion qui transportait 39 passagers et trois membres d'équipage.

Personne n'a été tué dans l'accident, mais les blessés étaient nombreux. Neuf passagers étaient toujours à l'hôpital hier, dont un dans un état critique, ayant les deux jambes fracturées.

«Pour une raison quelconque, l'équipage n'était pas satisfait de l'approche et il a entrepris de reprendre de l'altitude pour recommencer parce que le pilote a jugé qu'il n'était pas prudent de poursuivre ses manœuvres d'atterrissage», a indiqué hier l'enquêteur en chef du Bureau de la sécurité des transports du Canada, Joe Jackson.

«Ce que nous savons, c'est qu'il a entrepris la manœuvre d'approche initiale plutôt à basse altitude et que l'avion a heurté le sol au moment où la manœuvre d'approche avait été entreprise», a-t-il ajouté.

M. Jackson a ajouté que les enquêteurs espéraient pouvoir s'entretenir avec le pilote de l'appareil, hier.

À première vue, la boîte noire ne laisse croire à aucun problème d'ordre mécanique.

Selon M. Jackson, l'approche de l'appareil de type Regional Jet vers la piste d'atterrissage devait être une manœuvre de routine. Cependant, le pilote avait reçu l'instruction de refaire les manœuvres d'approche s'il changeait d'avis au moment d'effectuer l'atterrissage.

L'aéroport de Fredericton ne dispose pas d'une tour de contrôle, mais il existe quand même un service d'informations météorologiques 24 heures sur 24. Le soir de l'accident, le ciel était obscurci par un brouillard épais.

Le président du Bureau de la sécurité des transports du Canada, l'ex-ministre conservateur Benoît Bouchard, s'est rendu hier sur les lieux pour apprécier l'étendue des dégâts. Il s'est dit impressionné par le fait que, malgré la force de l'impact, l'appareil a su résister et ne pas subir trop de dégâts.

L'incendie de l'édifice des Commissaires du port de Montréal

L'essentiel de la structure est intact

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Bâtiment emblématique du Vieux-Montréal, l'édifice des Commissaires du port a été la proie d'un incendie qui, heureusement, si l'on peut dire, a causé des dégâts seulement à la toiture et au dernier étage de l'immeuble. L'essentiel de la structure est demeuré intact.

L'incendie s'est déclenché tard mercredi soir au dernier étage de cet immeuble situé rue de la Commune, à deux pas du complexe résidentiel 1 McGill. De ce que l'on sait pour l'instant, le feu a été provoqué par un éclat de métal chauffé dans le cadre des travaux de rénovation en cours.

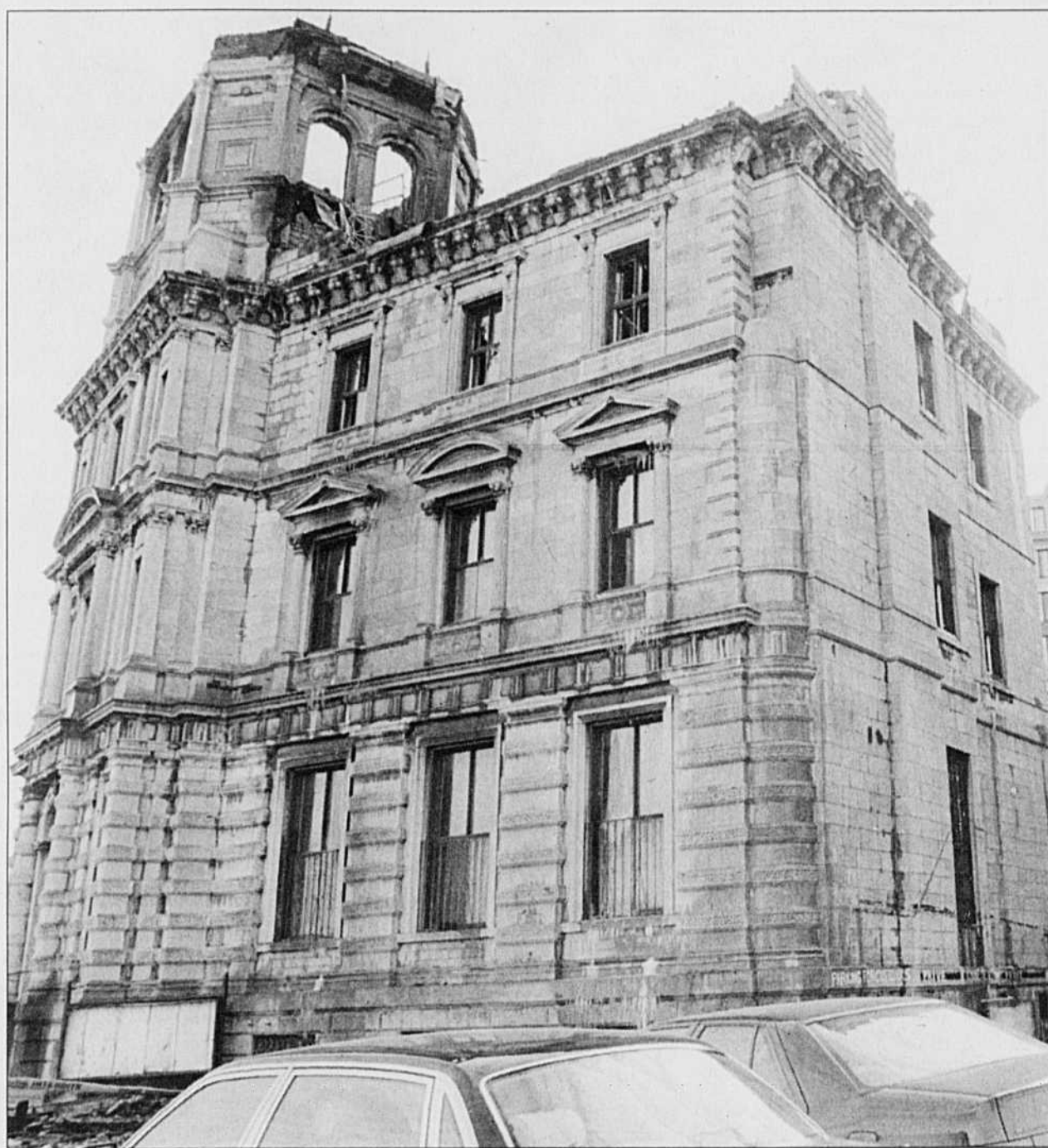
On se rappellera que cet immeuble a été acheté il y a quelques mois de cela par Daniel Langlois, président de Softimage, qui voulait y installer les bureaux de sa fondation après rénovation complète de l'endroit. Pendant une quinzaine d'années, l'édifice des Commissaires du port fut utilisé à des fins d'entreposage seulement. Selon Dinu Bumbaru, directeur de Héritage Montréal, «le bâtiment ayant été négligé pendant plus de douze ans, il va sans dire qu'il s'est dégradé».

À la suite de cet incendie, il va falloir refaire la toiture, la coupole ou dôme, et réparer évidemment tous les dommages provoqués par l'eau utilisée, on s'en doute, par les pompiers. Heureusement, cet incendie a eu lieu au moment où l'on venait d'amorcer les travaux de restauration.

Selon M. Bumbaru, cet édifice, dessiné par l'architecte Alexander Hutchinson et inauguré en 1875, est «un bâtiment victorien de très haute qualité. Non seulement il y avait cette tourelle dans laquelle on avait incrusté les armoiries du port et de la ville mais, en plus, l'intérieur est très fourni en moulures et boiseries».

Cela étant, cet immeuble symbolisa pendant des années et des années le pouvoir. Celui que les commissaires détenaient sur les activités portuaires.

En terminant, signalons que l'édifice des Commissaires est le deuxième édifice conçu par Alexander Hutchinson à passer au feu cette année. Il y a plus de deux mois, la Fonderie Ives & Allen, faute d'avoir été protégée ou classée par les autorités supposées s'occuper de cela, a été totalement détruite.



Le feu a endommagé la toiture et le dernier étage de l'édifice des Commissaires du port.

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Un important projet agricole échappe à la Beauce

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le ministre québécois de l'Agriculture, Guy Julien, a vainement tenté d'empêcher le Groupe Breton, de Saint-Bernard-de-Beauce, d'investir 24 millions de dollars au Nouveau-Brunswick.

C'est le député de Beauce-Nord, Normand Poulin, qui a demandé au ministre, hier en Chambre, de préciser les mesures qu'il a prises pour tenter de faire profiter le Québec de cet investissement alors que le propriétaire de l'entreprise agricole, Christian Breton, a lui-même affirmé qu'il aurait choisi le Québec s'il s'était davantage senti appuyé par le ministère de l'Agriculture.

«Il y a eu des rencontres avec le

Groupe Breton, a expliqué M. Julien. Mais il s'agit là de décisions internes de l'entreprise.»

Le ministre a expliqué que l'argument voulant que le ministère néo-brunswickois soit plus accueillant et les règlements moins astreignants était douteux puisque même la Fédération des agriculteurs francophones du Nouveau-Brunswick «est à la recherche des meilleurs moyens pour améliorer la cohabitation entre les producteurs agricoles et les ruraux suite à la levée de boucliers provoquée par un projet d'installation de porcherie dans le nord du Nouveau-Brunswick».

«Nous, a précisé M. Julien, on l'a fait, le débat social sur ces questions. La loi 23 sur le droit de produire a été adoptée, de même que les grandes orientations gouvernementales.»

ma tranquillité d'esprit

MONTREAL
c'est toi *ma* ville!

La qualité de vie à Montréal, c'est de pouvoir déambuler en toute quiétude dans ce décor magnifique qui va du fleuve à la montagne, quelle que soit l'heure de la journée.

C'est aussi de constater à quel point les nombreux corridors de notre incroyable ville «souterraine» regorgent de biens et services de toutes sortes.

Comme d'autres Montréalais et Montréalaises qui ont beaucoup voyagé, j'apprécie cette grande liberté de mouvement que l'on ne retrouve pas ailleurs.

Madeleine Arbour
Madeleine Arbour et associés

JEAN COUTO

Canada

Place Royale

LE DEVOIR

MONTREAL

Pont Victoria

Les autobus de la STRSM ne passent plus

L'impasse subsiste entre le CN et Ottawa au sujet des travaux de réparation à effectuer

Les autobus ne roulent plus sur le pont Victoria depuis ce matin pour des raisons de sécurité invoquées par le CN. C'est l'impasse totale entre Ottawa et le CN: ni l'un ni l'autre ne veulent déboursier les 46 millions de dollars nécessaires pour la réfection du pont.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le Canadien National (CN) coupe «le» pont avec la Société de transport de la rive sud de Montréal (STRSM) à compter d'aujourd'hui. Le pont Victoria, que l'on dit en piètre état, est en effet interdit aux autobus et autres véhicules lourds depuis ce matin.

Environ 600 usagers de la STRSM sont affectés par cette mesure de sécurité prise après que des ingénieurs du CN et des experts externes ont constaté l'état de délabrement des tabliers latéraux du pont. Entre-temps, l'impasse persiste entre le CN et Ottawa, qui ne s'entendent pas sur la juste répartition des coûts de réfection des voies de circulation, évalués à 46,7 millions.

La ligne 55 assurera désormais la liaison entre Saint-Lambert et le centre-ville de Montréal (1000, rue de la Gauchetière) via le pont Champlain. Le trajet prenait normalement 52 minutes; il en prendra maintenant 58 pour l'aller du matin et 62 pour le retour du soir. L'autobus effectuait dix départs le matin et autant le soir à 11 minutes d'intervalle. Il y aura maintenant huit départs au lever du jour et huit autres au coucher du soleil, à toutes les 15 minutes. La STRSM estime que ce détour lui occasionnerait un débours additionnel de 80 000 \$ si le pont Victoria devait être fermé une année entière.

Au cœur du litige? Une divergence dans l'interprétation de l'entente signée par les deux parties en 1962, régissant l'entretien et la réparation de la partie routière du pont Victoria. Le gouvernement fédéral refuse d'assumer la totalité des coûts des travaux. Le ministre des Transports, David Collenette, a offert 6,3 millions. Il a invité le CN à accepter l'arbitrage commercial, une proposition fermement rejetée. Ottawa «peut bien prétendre qu'il y a divergence», dit Jean-Pierre Ouellet, chef de la direction des affaires juridiques au CN. «Mais ce qui est curieux, c'est que ça fait 35 ans qu'il se conforme de façon re-

ligieuse à ce contrat-là. Il n'y a jamais eu de dispute sur son obligation de payer».

M. Ouellet craint que le recours à l'arbitrage commercial provoque une «glissade» du débat. «O. J. Simpson a été acquitté; c'est la preuve que le processus judiciaire glisse parfois», lance-t-il. M. Ouellet ne s'en cache pas: la proposition d'arbitrage inspire la peur au CN. «Une cause sûre, ça n'existe pas. Il y a toujours un risque, et on ne veut pas le courir».

Le Canadien National est aujourd'hui une entreprise privée cotée en Bourse et dont le but avoué est de faire des profits. Elle est révolue l'époque où le transporteur, sous la tutelle de l'Etat, devait assumer une mission sociale. Or, dit Jean-Pierre Ouellet, le simple fait d'accepter l'arbitrage contribuerait à inquiéter les marchés financiers. La valeur des actions du CN en souffrirait grandement.

«Nous, on est persuadés qu'on a raison», soutient M. Ouellet, aussi persuadés qu'un gars qui se présente à la banque avec un chèque certifié tous les vendredis depuis 35 ans.»

A Ottawa, l'attaché de presse de David Collenette, Stéphane Corbin, a réitéré la volonté du ministre de recourir à l'arbitrage commercial. «Chaque jour où le CN refuse de passer à l'action, c'est un jour de retard de plus dans les travaux», a dit M. Corbin.

Ce dernier a invité le CN à commencer les travaux avec les 6,3 millions qu'Ottawa est prêt à verser afin de ne pas pénaliser davantage les usagers du pont. «Si on a tort, alors on paiera le reste. On demande seulement l'opinion objective d'un tiers parti qui peut trancher».

Le CN a annoncé la semaine dernière la fermeture définitive du pont Victoria pour les automobilistes à compter du 1^{er} mars prochain. Près de 40 000 voitures passent et repassent sur les tabliers latéraux du pont jour après jour.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

À partir d'aujourd'hui, les autobus et les véhicules lourds sont interdits sur le pont Victoria.

Moyens de pression

Le Collège des médecins regrette le geste des obstétriciens

PRESSE CANADIENNE

Le Collège des médecins déplore que des patientes soient utilisées comme moyen de pression dans le cadre du conflit qui oppose les obstétriciens et gynécologues et le gouvernement québécois.

Le Collège, qui est la corporation professionnelle qui représente l'ensemble des médecins, estime que, jusqu'à présent, les moyens de pression «utilisés actuellement» par les gynécologues et obstétriciens «ne mettent pas en péril la qualité des soins obstétricaux ni la santé des mères et des enfants à naître». Il promet cependant de rester vigilant et «n'hésitera pas à intervenir s'il a des raisons de croire que la protection du public est mise en péril».

Afin de protester contre la hausse de leurs primes d'assurance-responsabilité, les gynécologues et obstétriciens menacent de ne plus payer ces primes à compter du 31 janvier, ce qui les rendra incapables de procéder aux accouche-

ments. Déjà, depuis le 16 décembre, ils n'acceptent plus de nouvelles grossesses.

Une entente concernant ces primes d'assurance-responsabilité a été négociée avec la Fédération des médecins spécialistes, qui représente l'ensemble des médecins spécialistes, mais cette entente ne satisfait pas encore les gynécologues et obstétriciens.

Dans un communiqué diffusé hier, le Collège des médecins explique qu'il a rencontré l'Association des obstétriciens et gynécologues afin de «discuter des responsabilités et devoirs des médecins envers leurs patientes».

Le Collège dit s'être assuré, dans ses discussions avec l'Association, que «toutes les mesures d'urgence nécessaires» seraient prévues et respectées si des moyens de pression plus poussés étaient mis à exécution.

L'Association des obstétriciens et gynécologues s'est engagée à transmettre un plan d'action à ce sujet au Collège des médecins.

Ruée sur les sacs



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

LES MONTREALAIS étaient nombreux à faire la file hier pour se procurer l'un des 3420 sacs de couchage qui ont été généreusement offerts par la population et nettoyés avant d'être redistribués pour subvenir aux besoins des plus démunis. Cette collecte dépassait de 420 sacs de couchage les objectifs fixés par les organisateurs.

L'ajout de «québécoisismes» au guide de conjugaison

L'Office de la langue française déplore l'initiative de Bescherelle

PRESSE CANADIENNE

L'Office de la langue française (OLF) trouve regrettable la récente parution, en France, d'une nouvelle édition du guide de conjugaison de Bescherelle sous le nouveau titre *Bescherelle: La conjugaison pour tous*.

Cet ouvrage de référence, distribué également dans d'autres pays de la francophonie, mais pas au Québec, présente comme québécoisismes des centaines de verbes puisés dans le *Dictionnaire de la langue québécoise* de Léandre Bergeron, paru en 1980.

«Relevant d'un registre de langue non standard et fortement critiqués, beaucoup de ces verbes ne sont que des transcriptions de l'oral ou des déformations orthographiques qui induisent le public en erreur quant à l'usage québécois communément accepté», indique l'OLF dans un communiqué.

L'Office déplore que l'on n'ait pas cru bon consulter les autorités compétentes au Québec en matière linguistique avant d'élaborer cet ouvrage.

Elle met d'ailleurs «en garde ses partenaires francophones et le grand public contre un ouvrage qui peut fausser leur perception du français utilisé au Québec.»

**Grêches
Cadeaux
Librairie
Art religieux**

10% DE RABAIS
SUR LES GRÊCHES
sur présentation de cette annonce

Desmarais & Robitaille

60, rue Notre-Dame O., Montréal
845-3194

**La fromagerie
HAMEL**

plus de 400 variétés
de fromages!
(dont 150 au lait cru)

4 magasins
pour vous servir

220, rue Jean-Talon Est, Montréal
2117, rue Mont-Royal Est, Montréal
9196, rue Sherbrooke Est, Montréal
622, rue Notre-Dame, Repentigny

Téléphone : 272-1161

**Chez Alain
Bishol Français**

Avec alcool

Prix de la S.A.Q. ou presque...

506 Duluth Est (Rue Boni)
Montréal H2L 1A7

Téléphone (514) 289-9376

NOUVEAU

L'ALPHABET
À chaque lettre son
histoire et son
bricolage

Pour les enfants de 3 à 5 ans et
leurs parents

Cahier
88 pages - 7,50\$
Guide du bricolage
8 pages

Danielle Vinet

Voici une façon différente et stimulante d'apprendre l'alphabet. Ce livre contient 26 personnages lettres, 26 histoires et 26 bricolages simples. Chaque personnage lettre ayant ses propres histoires et son bricolage, l'enfant mémorise rapidement la lettre de l'alphabet. Il fait ainsi appel tour à tour à son côté visuel, auditif et tactile. L'enfant peut créer son alphabet en personnalisant les lettres par le biais de bricolages qu'il peut conserver en les détachant du livre.

Siège social :
GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone : (514) 842-3481
Télécopieur : (514) 842-4923
Adresse Internet :
<http://www.guerin-editeur.qc.ca>

**Anjou-Québec
Prestige**

Notre menu en fête vous propose

Le Clône de foie gras de canard et
son Diamant du Périgord
ou
Le Diablotin de chanterelles ou Brie fondant

La Noisette d'Agneau grillée au Marsala
et Chèvre chaud
ou
La tarte de loup aux coquillages

Les gougeons de courgettes farcis
aux petits légumes
ou
Le Risotto au beurre de homard

Les Nuits d'Or de Bourgogne
ou
Le Vacherin Mont d'Or

Les bûches en Fête ou les spectaculaires entremets
L'Alaska ou la Bûche Montmartre
Le Parfait glacé aux marrons

La Fête dans votre assiette

1025 Laurier Ouest Outremont Tél: 272-4065-4086

• LES ACTUALITÉS •

La tragédie de la mine Westray

La Nouvelle-Écosse s'excuse auprès des familles des victimes

PRESSE CANADIENNE

Stellarton, N.-É. — Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a présenté officiellement ses excuses hier aux familles des victimes de la tragédie de Westray, qui avait entraîné la mort de 26 mineurs en 1992.

Le gouvernement provincial se garde bien cependant, par ces excuses, d'assumer quelque responsabilité légale que ce soit relative à l'explosion survenue dans une mine le 9 mai 1992, a précisé le ministre des Travaux publics, Don Downe.

Du même souffle, le ministre s'est engagé à donner suite aux 74 recommandations formulées par la commission d'enquête qui s'est penchée sur la tragédie. Joignant le geste à la parole, il a annoncé que Albert McLean et Claude White, deux inspecteurs de la mine où l'explosion s'est produite, et qui ont joué un rôle central dans le déroulement des événements, ont été congédiés.

«Au nom de la province, je présente officiellement mes excuses relativement au rôle, quel qu'il soit, que le gouvernement ait pu jouer dans cette tragédie. Nous sommes profondément désolés pour le désastre Westray. Cela n'aurait jamais dû se produire. Mais si on ne peut pas changer le passé, nous pou-

vous changer le futur», a-t-il affirmé hier en conférence de presse.

Faisant preuve de suspicion, des membres des familles des victimes ont dit considérer que le ministre Downe semblait porter un soin excessif au choix des mots utilisés pour présenter ses excuses.

De toute façon, les familles entendent poursuivre le gouvernement pour obtenir une compensation financière à la suite de cette tragédie. «Ils ne nous laissent pas le choix», a déclaré Isabella Gillis, qui s'est retrouvée veuve après l'explosion de 1992.

Ce qui reste de la mine vaut entre un et cinq millions de dollars et sera vendu, les sommes ainsi acquises devant être vraisemblablement versées au fonds de compensation pour perte d'emplois à la centaine de mineurs qui se sont retrouvés au chômage lorsque la mine a fermé ses portes après le désastre.

Parmi les actions entreprises par le gouvernement pour faire en sorte que ce type de tragédie ne se reproduise plus, notons le fait qu'il entend rédiger «des lignes directrices claires quant à la responsabilité ministérielle», et préciser le partage de responsabilité entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial quant à l'inspection des mines.

Les «secrets» du Conseil du trésor

Les libéraux exigent en vain l'analyse du plan Paillé

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Québec — Parce que le Conseil du trésor n'a pas l'habitude de livrer ses secrets, l'analyse qu'il a faite du plan Paillé restera, elle aussi, secrète.

«Tout le monde sait que ces documents sont confidentiels. Ils l'ont toujours été et ils le resteront», a tranché le ministre Jacques Léonard en réponse aux questions des libéraux, qui demandaient hier l'analyse faite par le Conseil du trésor d'un mémoire du ministère de l'Industrie et du Commerce portant sur le plan Paillé.

Instauré à la fin de 1994 pour réparer les dégâts causés par la récession, ce programme d'investissements aura coûté 140 millions de dollars au

gouvernement depuis sa création. Selon les estimations du MIC, il aurait par ailleurs entraîné des revenus de taxation de 200 millions.

Le plan Paillé, du nom de l'ex-ministre Daniel Paillé, a permis la création de 35 000 emplois et généré des investissements de un milliard, ont soutenu tour à tour le premier ministre Lucien Bouchard et le ministre des Finances Bernard Landry.

Mais Daniel Johnson jugeait hier que le nombre de faillites des entreprises nées de ce programme était suffisamment élevé, environ 3500, pour justifier la divulgation de l'analyse faite par le Conseil du trésor.

«Qu'est-ce qu'il attend pour publier l'étude d'un plan qui a privilégié un nombre incalculable de situations loufoques, d'idées farfelues, simplement

pour des raisons postélectorales et référendaires?», a-t-il lancé au premier ministre.

Lucien Bouchard a d'abord répété que les études du Trésor ont, de tout temps, été considérées comme des «confidences de l'État».

Et, sur un ton plus agressif, il a ajouté que «le rapport de création d'emplois du plan Paillé par rapport à l'argent investi est infiniment meilleur que celui des contrats secrets qui ont failli mettre Hydro-Québec en faillite».

Bernard Landry a renchéri en disant que «le précédent gouvernement [libéral] a coûté un milliard [de la Société de développement industriel], généralement pour des grandes compagnies, souvent pour des gens de leur idéologie politique et des gens qui

n'avaient pas besoin de ça comme planche de salut pour partir dans la vie». Des propos qui ont fait exploser de joie les banquettes ministérielles.

Sarcastique, Daniel Johnson a comparé la réaction de ses vis-à-vis à celle des spectateurs du Cirque du Soleil. Une remarque qui a plongé Bernard Landry dans ses souvenirs.

«Moi, je me souviens très bien comment est né le Cirque du Soleil. Il est né d'une subvention discrétionnaire de quelques dizaines de milliers de dollars d'un grand premier ministre du Québec qui s'appelait René Lévesque.

«Nous avons une tradition d'aider les petites entreprises d'espoir et non pas de gaver vos amis engraisés par les milliards de la SDI», a ajouté le ministre Landry, qui mit ainsi fin au débat sur le plan Paillé.

La «grippe du poulet», nouvelle menace pour la santé?

DIDI KIRSTEN TATLOW
ASSOCIATED PRESS

Hong-Kong — Après la vache folle, la «grippe du poulet»? S'il n'y a aucune preuve de risques d'épidémie de cette maladie, qui depuis plusieurs jours fait trembler Hong-Kong, des indices semblent pour la première fois démontrer la possibilité d'une transmission d'une personne à l'autre.

Ces six derniers mois, la grippe du poulet a affecté au total sept personnes et tué deux enfants à Hong-Kong. La maladie, causée par le virus H5N1, touche normalement les oiseaux, en particulier les volailles. Mais depuis quelques mois, elle est parvenue à franchir la barrière d'espèce pour s'attaquer à l'homme.

Trois cas suspects récemment déclarés inquiètent les scientifiques. Un

petit garçon de deux ans et une fillette de trois ans, tous les deux cousins d'un enfant de cinq ans qui avait contracté le virus, ont été hospitalisés. Si la piste du H5N1 se confirme, ce serait la première fois que plusieurs membres d'une même famille sont touchés, renforçant ainsi les craintes d'une possible transmission humaine.

Autre élément inquiétant: quelque 65 personnes en contact avec des malades de la grippe du poulet ont développé des symptômes de grippe, mais tous s'en sont remis. Il est encore trop tôt pour dire s'ils ont été infectés par le H5N1, souligne le Dr Margaret Chan, directrice des autorités sanitaires de Hong-Kong. Toutefois, le Dr Chan n'exclut pas «l'existence de deux modes de transmission», à savoir du poulet à l'homme et de l'homme à l'homme.

L'émergence d'une telle souche

mutante pourrait donner lieu à un véritable scénario catastrophe. Les vaccins anti-grippaux actuellement disponibles sont sans effet sur le virus, et il faudrait six mois au minimum pour élaborer un traitement efficace.

En outre, cette maladie est très contagieuse. Voyageant par avion, chemin de fer ou bateau, elle pourrait débarquer en Europe au début de l'année prochaine. Confronté au nouveau virus, Hong-Kong a décidé de prendre le taureau par les cornes. Les autorités locales ont annoncé le renforcement des contrôles sanitaires dans les élevages et les marchés de volailles. Une vaste campagne de prévention doit être lancée et un numéro vert d'information sur la maladie mis en service.

La lutte contre la grippe du poulet enregistre des avancées. Des médecins de Hong-Kong ont ainsi annoncé

hier avoir élaboré une nouvelle méthode plus rapide de détection de la maladie, consistant à prélever et à examiner au microscope des excréments nasales. Le résultat de ce test devrait être connu en un ou deux jours, au lieu d'une à deux semaines comme auparavant.

Par ailleurs, les deux plus grands marchés de volailles de l'ancienne colonie britannique ont rouvert hier, après trois jours de fermeture pour cause de désinfection. Les ventes auraient baissé de 70 % à 80 %, selon la radio de Hong-Kong. En avril, 4500 poulets ont succombé au virus H5N1 dans des élevages hong-kongais, et des cas isolés ont été signalés en novembre et en décembre. Les experts n'ont pas encore pu mesurer l'ampleur de la maladie en Chine continentale, d'où sont importés 75 % des poulets vendus à Hong-Kong.

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

UNIVERSITÉ SAINT-PAUL
FACULTÉ DE THÉOLOGIE



PROFESSEUR OU PROFESSEUSE DE PLEIN EXERCICE EN THÉOLOGIE AVEC SPÉCIALISATION EN ÉTHIQUE

Poste conduisant à la permanence

La Faculté de théologie est à la recherche d'un professeur ou d'une professeure de théologie avec spécialisation en éthique. (Nomination sujette à l'approbation du budget au rang de professeur adjoint).

Exigences:

- Doctorat en théologie.
- Bilinguisme: Français, Anglais (La personne aura à enseigner principalement en français).
- Le/la candidat(e) doit posséder: i) des compétences en théologie morale; ii) des connaissances des approches et des méthodes dans l'histoire de la théologie morale catholique; iii) une connaissance des problématiques (questions et des débats) contemporaines dans le domaine de l'éthique.
- Priorité sera donnée à une personne dont le dossier lui permet d'être rapidement admise à l'École des études supérieures et de la recherche.

Fonctions:

- Enseignement aux trois cycles [B.Th.; M.A.; L.Th.; Ph.D.(Th.); D.Th.].
- Élaboration d'un programme de recherche propre à son champ d'engagement et direction de travaux de recherche aux études supérieures.
- Accompagnement intellectuel des étudiant(e)s.
- Participation aux comités de la Faculté.

Traitement: Salaire et possibilité de promotion selon les normes de l'Université.

Entrée en fonction: Le 1^{er} juillet 1998.

Les candidat(e)s doivent acheminer leur curriculum vitae, des relevés de notes officiels, une liste de leurs publications et trois (3) lettres de recommandation d'ici le 31 janvier 1998 à:

M. le Doyen de la Faculté de théologie
Université Saint-Paul

223, rue Main, Ottawa (Ontario), Canada K1S 1C4

Conformément aux exigences présentes en matière d'immigration au Canada, cet avis de concours s'adresse aux personnes de citoyenneté canadienne et aux personnes domiciliées en permanence au Canada.



INTER PARES

WORKING FOR CHANGE... AMONG EQUALS
Ouvrier pour le changement... ENTRE ÉGAUX

Inter Pares, une organisation canadienne de justice sociale, crée des liens avec des groupes du tiers monde et appuie des programmes de développement communautaire. Inter Pares travaille aussi à sensibiliser le public canadien et à faire des pressions politiques pour favoriser la compréhension des causes, des effets et des solutions aux problèmes de pauvreté dans le monde. Le personnel d'Inter Pares forme une équipe de gestion coopérative qui s'appuie sur le principe de parité — parité de salaire et de responsabilité. Tous les membres du personnel partagent le travail administratif et participent à la collecte de fonds.

Inter Pares est à la recherche de deux personnes pour remplir les postes de coordonnateur ou coordonnatrice des relations avec les donateurs et d'agent ou agente de programme.

Coordonnateur ou coordonnatrice des relations avec les donateurs

La personne devra coordonner le travail de ses collègues pour le développement et la mise en oeuvre des stratégies de collecte de fonds et des relations avec les donateurs.

Agent ou agente de programme

La personne devra planifier, développer et gérer un programme d'activités avec des partenaires du tiers monde et en lien avec de nombreux groupes et individus au Canada. L'agent ou l'agente de programme devra également élaborer des stratégies pour revendiquer la justice et l'équité au niveau national et international à travers de nombreuses activités telles que la représentation politique, l'organisation de rencontres et tournées, la recherche et l'analyse, la rédaction de documents divers et la recherche de fonds.

Qualités requises

La personne postulant à l'un ou l'autre des deux postes devra:

Être bilingue, avec une excellente maîtrise du français écrit et parlé.

Posséder des compétences en gestion financière.

Être capable de travailler en équipe, et être capable de travailler sans supervision directe.

Avoir la flexibilité de travailler à des heures irrégulières, et être prête à voyager.

Posséder des connaissances en coopération internationale et/ou dans le domaine de l'action sociale au Canada.

Maîtriser des logiciels courants y compris le traitement de texte et une base de données.

Posséder une connaissance de l'espagnol serait un atout.

Salaire et conditions

Tous les membres du personnel d'Inter Pares reçoivent le même salaire de 37,904 \$, de même que des bénéfices marginaux généreux.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre indiquant les raisons qui les motivent à faire leur demande à Inter Pares, avant le 16 janvier 1998, et en précisant le poste convoité, au Comité de sélection, Inter Pares, 58 rue Arthur, Ottawa, ON, K1R 7B9.

POSTE DE PROFESSEURE, PROFESSEUR D'ÉDUCATION MUSICALE

Fonctions

- Enseignement en éducation musicale aux 1^{er}, 2^e et 3^e cycles en collaboration avec les professeurs et les professeurs en place
- Coordination et développement des stages au primaire ou au secondaire
- Direction de thèses, mémoires et essais en éducation musicale
- Direction de projets de recherche dans le domaine

Qualifications

- Doctorat en éducation musicale ou l'équivalent
- Expérience de recherche en application des théories contemporaines d'enseignement et d'apprentissage de la musique au primaire ou au secondaire
- Intérêt prononcé pour la pédagogie musicale à tous les niveaux d'enseignement
- Expérience d'enseignement de la musique dans le système scolaire et à l'université
- Maîtrise des principaux outils informatiques appliqués à l'éducation musicale
- Publications dans des revues spécialisées
- Conférences dans des congrès de sociétés savantes
- Capacité de travailler en équipe
- Capacité de travailler en français

Date de clôture du concours: le vendredi 27 février 1998

Date prévue d'entrée en fonction: le 1^{er} août 1998

Traitement: selon les normes de la convention collective en vigueur

Faire parvenir avant le 27 février 1998 votre demande ainsi que votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

Monsieur Raymond Ringuette, doyen
Faculté de musique
Université Laval
Québec (Québec) G1K 7P4



UNIVERSITÉ LAVAL

LE SAVOIR DU MONDE PASSE PAR ICI

Faculté de musique

En vertu de son Programme d'accès à l'égalité, l'Université Laval entend consacrer la moitié de ses postes vacants à l'engagement de femmes. En accord avec les exigences du ministère de l'Immigration du Canada, cette offre est destinée en priorité aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents du Canada.

Carrières
Professions

Pour réservation
publicitaire, composez
985-3316
ou
1-800-363-0305

télécopieur
985-3390

AVIS D'APPEL DE CANDIDATURES PROTECTEUR UNIVERSITAIRE

L'Université Laval sollicite des candidatures pour combler la vacance au poste de protecteur universitaire et invite toute personne ou organisme à faire acte de candidature ou à proposer des candidatures.

Le mandat d'une durée de cinq ans peut, après évaluation et consultation, être renouvelé une fois.

Fonctions de la personne occupant le poste de protecteur universitaire

Le protecteur est garant de la justice et de l'équité du traitement des membres de la communauté universitaire. Il a pour fonctions principales d'accueillir les plaintes et les demandes d'information et de conseils, de faire enquête lorsqu'il le juge nécessaire et de transmettre ses recommandations aux personnes ou aux organismes intéressés. Il a aussi pour fonction de contribuer à l'amélioration des pratiques universitaires de justice et d'équité, notamment par l'information de la communauté universitaire et par la formulation de modifications aux politiques et règlements.

Travaillant en toute indépendance, cette personne ne se rapporte qu'au Conseil universitaire et au Conseil d'administration auxquels elle fait rapport annuellement et auxquels elle peut en tout temps soumettre des rapports spéciaux.

Exigences

- avoir personnellement un sens profond de la justice et de l'équité;
- disposer d'une grande capacité d'écoute et être capable d'entendre toute personne et tout grief en toute objectivité;
- être capable de travailler de façon très autonome;
- pouvoir maintenir la confidentialité la plus totale sur les cas individuels traités;
- pouvoir communiquer avec les différents intervenants avec beaucoup de tact et de discrétion;
- avoir une grande connaissance des principes fondamentaux des droits de la personne;
- être capable d'analyser les situations avec rigueur, objectivité et indépendance d'esprit;
- disposer d'une expérience pertinente;
- maîtriser le français et l'anglais écrits et parlés.

Le protecteur doit posséder une excellente formation générale de niveau universitaire, et une connaissance du milieu universitaire serait un atout.

Le traitement sera établi selon les normes en vigueur.

Le Conseil universitaire et le Conseil d'administration doivent procéder à la nomination du protecteur universitaire au plus tard en avril 1998.

Les personnes faisant acte de candidature doivent joindre à leur curriculum vitae un texte d'environ 1 000 mots expliquant en quoi elles sont aptes à remplir cette fonction et comment cette nomination se situerait dans l'évolution de leur carrière. Les candidatures et les propositions de candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être soumises par écrit et parvenir au plus tard le 29 janvier 1998 au bureau du président du Comité:

M. François Tavenas
Recteur
Pavillon des sciences de l'éducation, local 1656
Université Laval
Québec (Québec)
G1K 7P4



UNIVERSITÉ LAVAL

LE SAVOIR DU MONDE PASSE PAR ICI

Rectorat

L'Université Laval applique un programme d'équité en emploi qui prévoit que la moitié des postes à combler le seront par des femmes.

LE DEVOIR

POLITIQUE

Le renvoi fédéral devant la Cour suprême

Brassard ne prête aucune oreille aux arguments de «l'ami de la cour»

M^e Joli-Cœur estime que le plus haut tribunal du pays n'a pas le pouvoir de juger de la légalité d'une déclaration unilatérale d'indépendance

La Cour suprême du Canada devrait refuser de s'immiscer dans le débat très politique entourant une éventuelle déclaration unilatérale d'indépendance, soutient l'ami de la cour, André Joli-Cœur. Si elle décide d'aller de l'avant, elle devrait reconnaître que rien n'interdit un geste semblable et que le principe de l'état de fait demeure le seul valable pour juger de la réalisation ou non d'une sécession.

MANON CORNELIER
MARIO CLOUTIER
LE DEVOIR

La Cour suprême du Canada n'a pas le pouvoir ni l'obligation de répondre à des questions «politiques», «théoriques» et «prématurées» comme celles que lui a soumises le gouvernement fédéral dans le renvoi sur la légalité d'une déclaration unilatérale d'indépendance.

Mais si elle décide d'y répondre, elle devrait conclure que rien n'interdit la sécession, tant en droit canadien qu'international, soutient l'avocat André Joli-Cœur dans son mémoire remis hier à la Cour suprême.

M. Joli-Cœur agit dans cette affaire comme *amicus curiae*, ou «avocat ami de la cour», c'est-à-dire qu'il a été mandaté par le tribunal pour donner la réplique aux arguments du gouvernement fédéral et ainsi pallier le refus du gouvernement du Québec de se faire entendre.

Ottawa a demandé à la Cour, en septembre 1996, de déterminer si le gouvernement du Québec ou l'Assemblée nationale pouvait, en vertu du droit canadien et international, déclarer unilatéralement l'indépendance de la province et, en cas de conflit

entre les deux systèmes juridiques, lequel devrait avoir préséance. Québec a refusé d'intervenir dans cette cause, car il estime que l'avenir du Québec est une question politique que seule la population peut trancher.

L'avocat québécois propose à la cour d'établir d'abord si elle a juridiction pour trancher un litige hypothétique de ce genre. À son avis, ce n'est pas le cas, surtout en ce qui a trait au droit international. Et même si elle l'avait, elle devrait refuser de répondre aux questions posées car, dit-il, elles touchent, entre autres, «directement à l'origine et à l'existence d'un État [...] des questions purement politiques, exclues de la juridiction des tribunaux».

Si la cour décide quand même de répondre, il l'invite à reconnaître le droit à la sécession unilatérale du Québec en vertu du principe de «l'effectivité», un principe qu'il dit intrinsèque au droit britannique et implicitement inclus dans le préambule de la Constitution de 1867.

Citant Alain Pellet, l'actuel président de la Commission du droit international des Nations unies et un des cinq experts consultés par la Commission des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté en 1992, M. Joli-Cœur souligne que «L'E-

tat nouveau ne trouve nullement la justification juridique de son existence dans le consentement de l'État dont il est issu, mais dans le simple fait qu'il existe et qu'il exerce effectivement et pacifiquement les fonctions étatiques, c'est-à-dire dans le principe d'effectivité».

Toujours selon M. Pellet, qui taille en pièce un des avis juridiques d'Ottawa et à qui M^e Joli-Cœur a sollicité un rapport, «la sécession est un fait politique, et le droit international se contente d'en tirer les conséquences lorsqu'elle aboutit à la mise en place d'autorités étatiques effectives et stables».

Le mémoire touche au cœur du débat entre Ottawa et Québec. M^e Joli-Cœur fait en effet écho à la position du ministre québécois Jacques Brassard, qui a toujours insisté sur le contrôle effectif du territoire comme critère déterminant de l'accession à la souveraineté.

Invité à commenter les premiers extraits parus dans les journaux, le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, a fait référence à ses lettres récentes qui soulignent les difficultés que pose l'approche de M^e Joli-Cœur. «Il faut savoir ce que ça veut dire concrètement, l'effectivité. Ça veut dire qu'un gouvernement s'efforce d'imposer son monopole légal sur le territoire. Il admet qu'il n'a pas d'autres arguments juridiques que celui de vouloir imposer son monopole juridique sur le territoire. En démocratie, ça ne s'est jamais fait.»

Brassard ne veut rien entendre

Malgré une position défendue similaire à la sienne, le gouvernement du Québec a rejeté *ipso facto* le *factum* de

Bégin dépose le projet de loi sur le captage des eaux souterraines par les embouteilleurs

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR
LE DEVOIR

Le ministre de l'Environnement et de la Faune, Paul Bégin, a introduit hier un projet de loi à l'Assemblée nationale qui imposera éventuellement un moratoire sur le captage des eaux souterraines aux seuls embouteilleurs commerciaux, qui utilisent moins de 1 % des eaux extraites des nappes aquifères annuellement.

Le projet de loi, qui sera rétroactif à la date de son dépôt, soit hier, a toutefois peu de chances d'être adopté avant la fin de la session parlementaire, laquelle interviendra normalement aujourd'hui.

En effet, le projet de loi ayant été déposé après le 15 novembre, le ministre ne pouvait hier l'ajouter à la liste des projets de loi dont le gouvernement forcera aujourd'hui l'adoption en imposant le bâillon, un exercice en voie de devenir une des traditions de la première institution démocratique de la province...

Pour faire adopter son projet de loi, le ministre Bégin devra obtenir l'accord de l'opposition, un accord qui lui sera vraisemblablement refusé, comme l'annonçait récemment au *Devoir* le critique en matière d'environnement, Christos Sirros.

Les libéraux, a expliqué M. Sirros, s'insurgent contre le fait que le projet de loi ne protège pas vraiment les nappes souterraines en imposant un moratoire à tout nouveau projet de captage important, qu'il soit le fait d'une ville, d'un agriculteur, d'une entreprise ou d'un embouteilleur. Et le projet du ministre Bégin laisse cheminer pour fins d'approbation une dizai-

ne de projets majeurs actuellement à l'étude dans son ministère.

Le ministre Bégin, de son côté, n'assigne aucun objectif de protection proprement dit à son projet de loi, annoncé en marge du Symposium sur l'eau la semaine dernière, à l'occasion de ce qui ressemblait à un dérapage bien involontaire du premier ministre, Lucien Bouchard, dans une de ces attaques en meute (*scrum*) dont les journalistes de l'électronique sont friands.

M. Bégin a rappelé que les projets récents des embouteilleurs ont soulevé plusieurs frondes dans les milieux ruraux, souvent attisées en sourdine par des agriculteurs qui ne veulent pas perdre leur monopole sur cette ressource locale souvent menacée par leurs propres pratiques.

Selon le ministre, «le présent projet de loi vise à éviter que ce type de prélèvement [par les embouteilleurs] de la ressource hydrique puisse nuire au débat qui sera tenu lors de la consultation publique à venir».

Pour le président de l'Association des embouteilleurs d'eau du Québec, Pierre Rivard, ce projet de loi aura un effet rétroactif même s'il est adopté en mars prochain lors de la prochaine session si l'opposition empêche son adoption aujourd'hui.

Pour les embouteilleurs, non seulement le gouvernement s'attaque indûment à la seule industrie qui pousse pour une généralisation des normes de captage, ce qui lui crée des ennemis en milieu agricole, mais il lui fait un tort considérable en la montrant du doigt dans le public comme si elle menaçait la ressource, ce qui est plutôt le cas de certains de ses adversaires.

Chasse à l'original

Bégin songe à accorder des privilèges sans précédent aux pourvoyeurs

Le Parti québécois a «déclubé» à la fin des années 70 les territoires publics de chasse et de pêche, à l'exception des rivières à saumon, fief des intouchables de l'élite économique continentale. Mais depuis, Québec ne cesse d'empiéter sur cette réforme historique, basée sur les principes de l'accès démocratique aux territoires publics et sur l'égalité des chances dans la récolte de la faune.

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

Les gestionnaires des zones d'exploitation contrôlée (ZEC), les mandataires bénévoles de Québec dans l'exploitation de la faune sur les territoires publics ainsi que la Fédération québécoise de la faune (FQF) ont fait savoir au ministre de l'Environnement et de la Faune, Paul Bégin, qu'ils s'opposent avec la dernière énergie à ce qu'il modifie le Plan de gestion de l'original pour accorder des privilèges sans précédent aux pourvoyeurs de la province et à leurs clients généralement mieux nantis.

Récemment, le ministre Bégin annonçait au congrès des pourvoyeurs qu'il envisageait d'autoriser sur leurs territoires la chasse à l'original pendant la période du rut des originaux, une période où les mâles sont particulièrement vulnérables à l'imitation de l'appel des femelles, une technique efficace sur de longues distances qui permettra aux chasseurs des pourvoies d'écrêter avec des armes à feu les territoires publics voisins une ou deux semaines avant les autres chasseurs.

Il y aura cependant une consultation publique si le ministre donne suite à son projet par voie de règlement.

La chasse pendant le rut, qui intervient autour du 20 septembre, n'est actuellement permise qu'aux seuls archers, qui voient beaucoup d'originaux mais arrivent difficilement à les abattre en raison des limites de leur art. Seule la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ), qui gère la chasse dans les réserves gouvernementales, est autorisée à accueillir des chasseurs à la carabine pendant le rut. Mais ce privilège n'est pas lié à la richesse car les places disponibles sont tirées au sort, ce qui ne sera pas le cas dans les pourvoies, où l'on peut

pratiquement acheter une place permanente comme client régulier.

Plusieurs ZEC des Laurentides et de l'Outaouais ont écrit au ministre Bégin pour lui faire part de leur indignation et de celle de leurs membres devant la «rupture du pacte social» que constitue pour les chasseurs le Plan de gestion de l'original. Ce plan a édicté des règles de prélèvement plus sévères pour augmenter le cheptel. Il se termine l'an prochain et son successeur doit faire l'objet d'un nouveau débat public. Les ZEC estiment que ce plan ne peut moralement être modifié sans l'accord de tous les acteurs qu'il touche, d'autant plus que la mesure envisagée par le ministre Bégin vise à octroyer un privilège controversé aux pourvoyeurs, lesquels n'ont pas participé au débat sur le Plan de gestion de la faune et ont retardé son adoption d'un an, a expliqué au *Devoir* Suzanne Hatin, vice-présidente de la Fédération des gestionnaires de ZEC.

Selon Mme Hatin, les clients des pourvoyeurs vont pouvoir «caller» les originaux des territoires publics, ce qui équivaut à étendre de cinq à dix kilomètres le territoire public accessible aux commerçants de la faune. Cette «privatisation en douce» des territoires publics va s'effectuer aux dépens des chasseurs qui vont utiliser ces territoires deux ou trois semaines plus tard, ajoute Mme Hatin, un privilège aussi injustifié au plan de l'éthique que si Québec autorisait les pourvoyeurs à pêcher sur la fraie dans les rivières qui traversent leur territoire.

Même si Québec entend imposer aux pourvoyeurs un quota de récolte basé sur leurs résultats historiques, ajoute la porte-parole des ZEC, cela équivaut à effacer la surexploitation de certains territoires par le jeu des moyennes et à assurer à leurs clients un taux de succès plus élevé que par le passé en leur accordant un premier droit de récolte.

De son côté, le président de la Fédération québécoise de la faune (FQF), Claude Gauthier, a accepté le «dépôt du projet des pourvoyeurs pour fins d'examen durant le débat sur le prochain plan de gestion» sans reconnaître le privilège réclamé par les pourvoyeurs et la modification au Plan de gestion en cours de route. M. Gauthier souhaite d'ailleurs que «personne ne soit tué en raison de cette mesure» qui permettra à des chasseurs armés de carabines de chasser sur les pourvoies à côté des archers en tenue de camouflage dans le territoire voisin, lesquels vont devoir subir une rupture de l'équilibre traditionnel des chances.

Assemblée nationale

Prise de bec au sujet de la pauvreté

PRESSE CANADIENNE

Québec — L'opposition libérale a accusé hier le gouvernement de ne rien faire pour mettre fin à l'appauvrissement des familles québécoises alors que le premier ministre Lucien Bouchard fait porter le blâme aux précédentes administrations libérales.

Au cours d'une période de questions musclée, le chef de l'opposition Daniel Johnson a demandé au chef du gouvernement ce qu'il a l'intention de faire pour ralentir l'appauvrissement des familles qui, selon les principaux indicateurs économiques publiés par Statistique Québec, ont vu leurs revenus diminuer à leur plus bas niveau depuis 1992, passant de 24 000 \$ à 23 821 \$ en 1997.

Dans le reste du Canada, pour la même période (de 1992

à 1997), le revenu familial est passé de 24 000 \$ à 24 394 \$.

«Est-ce que le premier ministre pourrait nous dire s'il va assurer aux Québécois un revenu comparable à ce qui se passe ailleurs?», a demandé M. Johnson. Est-ce qu'il peut nous indiquer quels gestes concrets il entend poser pour améliorer la situation des familles québécoises?»

«Tout le monde sait qu'au Québec, à l'époque où les libéraux dirigeaient le gouvernement, il fallait une réforme de la santé, une réforme de l'éducation, qu'il fallait redresser les finances publiques, contrôler le déficit et les dépenses. Ils n'ont rien fait», a répliqué M. Bouchard.

«C'est à nous que cette tâche a été imposée, a-t-il renchéri. Nous assumons cette responsabilité avec des succès qui ne sont pas aussi considérables encore que ceux que nous aurons l'année prochaine.»

Grand concours de JOURNALISME LE DEVOIR

VOUS QUE LE JOURNALISME INTÉRESSE ET QUI ÊTES INSCRIT À TEMPS COMPLET DANS UN CÉGEP OU UN COLLÈGE DU QUÉBEC, VOILÀ UNE OCCASION D'AGIR.

Pour saisir cette chance de mesurer vos aptitudes et - qui sait? - de faire vos débuts dans un grand journal, il s'agit de rédiger un article critique d'au moins 800 mots, sur une manifestation sociale ou culturelle d'ici: rassemblement populaire, événement sportif, film, livre, pièce de théâtre, ou autres.

À retenir:

- Votre participation à ce concours peut s'insérer dans le cadre de vos cours.
- La date limite des envois de textes au journal **Le Devoir** est le 20 mars 1998.
- La remise des prix aura lieu en mai 1998.

À gagner:

L'un ou l'autre de plusieurs prix:

- La publication de votre article dans **Le Devoir**
- Une bourse d'étude
- Un ordinateur
- Un dictionnaire

Votre professeur de français vous en dira davantage sur les modalités de participation.

LA FONDATION DU
DEVOIR

AQPF
Association québécoise
des professeurs et
professeures de français
1-800-267-0947

GUÉRIN

loto-québec

Hydro
Québec

MUSÉE
STEWART
AU FORT
DE UILE SAINT-PIERRE

DICTIONNAIRES LE ROBERT
Toute la richesse de la langue

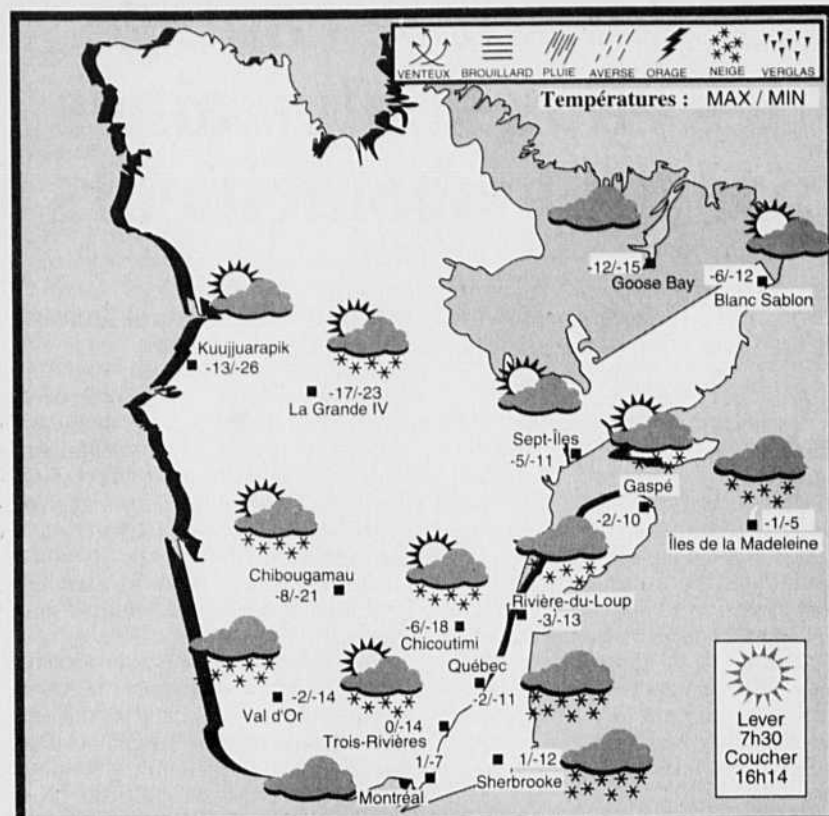
Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet:
www.offres.ledavoir.com

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

MONTREAL	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 1	min -7	max -2	-11/-6	-14/-8



QUÉBEC	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max -2	min -11	max -7	-17/-8	-17/-7

OTTAWA	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 0	min -10	max -1	-13/-3	-9/-2

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe Règlements

Avis est donné que le conseil, à son assemblée du 11 décembre 1997, a adopté les règlements suivants:

- 97-219 Règlement sur les taxes (exercice financier de 1998)
- 97-220 Règlement sur les crédits de taxe et les subventions aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier de 1998)
- 97-221 Règlement sur les tarifs (exercice financier de 1998)
- 97-222 Règlement modifiant le Règlement sur les cabines téléphoniques extérieures et les postes de téléphone (C-1)
- 97-223 Règlement modifiant le Règlement sur les droits exigibles pour la signalisation touristique commerciale (D-6)
- 97-224 Règlement modifiant le Règlement concernant les taxes spéciales sur les commerces, occupations et activités (T-3)
- 97-225 Règlement sur les taxes d'améliorations locales (exercice financier de 1998)
- 97-226 Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Promenade Masson pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1998 et imposant une cotisation
- 97-227 Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la

SIDAC Plaza Saint-Hubert pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1998 et imposant une cotisation

97-228 Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1998 et imposant une cotisation

97-229 Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Carrefour du Plateau Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1998 et imposant une cotisation

97-230 Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Place Sainte-Catherine pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1998 et imposant une cotisation

97-231 Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Plaza Monk pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1998 et imposant une cotisation

97-232 Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Promenade Ontario pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1998 et imposant une cotisation

97-233 Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Société de développement du Quartier latin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1998 et imposant une cotisation

Règlements

Avis est donné que le conseil, à son assemblée du 15 décembre 1997, a adopté les règlements suivants:

- 97-234 Règlement permettant d'occuper le domaine public avec une structure en tréfonds (garage souterrain), sous le tournébride de la rue Alexandre-de-Sève
- 97-235 Règlement sur la fermeture comme rue des lisières de terrain situées dans l'ancienne emprise de la voie de service du boulevard l'Acadie, entre les rues Antonio-Barbeau et Chabanel
- 97-236 Règlement sur la fermeture de parties de rues situées au sud-est du boulevard Maurice-Duplessis
- 97-238 Règlement sur la construction, la modification et l'occupation d'un bâtiment sur un terrain situé à l'intersection de la rue Sherbrooke et de l'Autoroute 25, au nord de la rue Joseph-Daoust
- 97-239 Règlement sur la fermeture comme rue des parties en tréfonds des lots et des parties de lot situées sous l'emprise de la rue Mansfield, au nord de la rue Saint-Antoine élargie
- 97-240 Règlement sur l'occupation, par le CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE DES NEIGES, du rez-de-chaussée du bâtiment portant les numéros 4605 et 4607, rue Bouchette
- 97-241 Règlement sur l'occupation, par l'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DE LA NOUVELLE ALLIANCE, du rez-de-chaussée et du sous-sol du bâtiment portant le numéro 2530, rue Bélanger Est
- 97-242 Règlement sur la démolition d'un bâtiment existant et la construction d'un bâtiment sur un

emplacement situé au 2160, boulevard Décarie

97-243 Règlement sur la démolition d'un bâtiment existant et la construction d'un bâtiment sur un emplacement situé au 5500, boulevard Décarie

97-244 Règlement sur la démolition d'un bâtiment existant et la construction d'un bâtiment sur un emplacement situé au 7675 et 7685, boulevard Saint-Michel

97-245 Règlement sur la démolition d'un bâtiment existant et la construction d'un bâtiment sur un emplacement situé au 7575, boulevard Décarie

97-246 Règlement sur l'occupation, par TRÉVE POUR ELLES INC., du bâtiment portant le numéro 5083, rue Adam

97-247 Règlement sur l'occupation, par la JOUTHEQUE DE VILLERAY, du rez-de-chaussée du bâtiment portant le numéro 8524, rue Berri

97-248 Règlement modifiant le Règlement sur la démolition des bâtiments existants et sur la construction et l'occupation d'un ensemble de bâtiments sur le site délimité par la rue Jean-Talon, le chemin Canora et l'avenue Trenton (97-025)

97-249 Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis

97-250 Règlement sur les subventions à la rénovation des fondations de bâtiments résidentiels

97-251 Règlement abrogeant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6)

Montréal, le 19 décembre 1997

Le greffier,
M^{re} Léon Laberge



AVIS PUBLICS

HEURES DE TOMBÉE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Le Devoir ne sera pas publié les 25 et 26 décembre 1997 ainsi que les 1^{er} et 2 janvier 1998. Nos bureaux seront fermés.

RÉSERVATION ET MATÉRIEL

Publication des mercredis 24 et 31 déc. : les lundis précédents avant 9h
Publication des samedis 27 déc. et 3 janv. : les lundis précédents avant 10h
Publication des lundis 29 déc. et 5 janv. : les mardis précédents avant 14h
Publication des mardis 30 déc. et 6 janv. : les mercredis précédents avant 12h

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
NO: 500-12-239527-975
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT: GREFFIER ADJOINT
MICHEL MARTIN
MARIA PIA RAIMONDO
Partie demanderesse

C. CARLOS ALBERTO ESCOBAR RANGEL
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à CARLOS ALBERTO ESCOBAR RANGEL de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal (Québec), salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de CARLOS ALBERTO ESCOBAR RANGEL.
Lieu: MONTREAL
Date: 17 décembre 1997
MICHEL MARTIN
GREFFIER ADJOINT

LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102(4)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :
9028-1122 QUÉBEC INC., personne morale légalement constituée ayant son siège social et principale place d'affaires au 5369, boulevard Industriel, en la ville de Montréal-Nord, district de Montréal, province de Québec, opérant sous la raison sociale de Elie Sports Canada.

Avis est par les présentes donné qu'une cession de biens a été déposée par la compagnie précitée le 9^e jour de décembre 1997 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6^e jour de janvier 1998 à 9 h 30, au bureau du séquestre officiel sis au 5, Place Ville-Marie, 8^e étage à Montréal.

GRUPE PIGEON & ASSOCIÉS SYNDIC INC.
France Pigeon, c.g.a.
6455, RUE JEAN-TALON EST
BUREAU 900
MONTREAL, P.Q. H1S 3E8
TEL.: (514) 899-7733
TELE.: (514) 899-7727

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
NO: 500-12-239442-977
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT: GREFFIER ADJOINT
DAME JOHANNE WALLACE
Partie demanderesse

M. IOAN BLAGA
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à M. IOAN BLAGA, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 rue Saint-Antoine Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention M. IOAN BLAGA.
Lieu: Montréal
Date: Ce 11 décembre 1997
MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
NO: 500-12-239421-971
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)

PRÉSENT: GREFFIER ADJOINT
CESAR ELIAS YACTAYO LIVANO
Partie demanderesse

GISELA TAPE PARCO
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à GISELA TAPE PARCO, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, (Québec), salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce, a été remise au greffe à l'intention de GISELA TAPE PARCO.
Lieu: Montréal
Date: 10 décembre 1997
MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
NO: 500-12-239371-978
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)

PRÉSENT: GREFFIER ADJOINT
DELOURDE LAPLANTE
Partie requérante

LYONEL LARECHE
Partie intimée

ASSIGNATION
ORDRE est donné à LYONEL LARECHE, de comparaître au Palais de Justice de Montréal, 10 rue Saint-Antoine Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de la partie intimée, LYONEL LARECHE.
Lieu: Montréal
Date: Ce 04 décembre 1997
MICHEL MARTIN, G.A.
Greffier adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
NO: 500-12-239499-977
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT: GREFFIER ADJOINT
MARIA FEMIA AGNAR
alias BLESILA AGNAR
Partie demanderesse

VILLAMOR P. AGAMATA
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à VILLAMOR P. AGAMATA, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 rue Saint-Antoine Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention VILLAMOR P. AGAMATA.
Lieu: Montréal
Date: Ce 15 décembre 1997
MICHEL MARTIN, G.A.

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE

AVIS est par les présentes donné que, à la suite du décès de MARTHE DOZOIS, en son vivant domiciliée au 8500, Marie-Victoria, Brossard, Québec J4X 1A1, survenu le neuf (9) septembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997), un inventaire des biens de la défunte a été fait par le liquidateur successoral, Maurice Dubreuil, le 15 décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997), devant Me Maryse Daoust, notaire, faisant affaires au 6049, boulevard Auteuil, Brossard Qc J4Z 1N4, conformément à la Loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Me Maryse Daoust, notaire, faisant affaires à l'adresse ci-dessus. DONNE CE 15 décembre 1997 MAURICE DUBREUIL, liquidateur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
NO: 500-22-013558-973
PROCEDURE ALLÉGÉE
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)

PRÉSENT: GREFFIER ADJOINT
BELL CANADA
Partie demanderesse

SYLVIE LEDUC
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à SYLVIE LEDUC, de comparaître au greffe de cette

Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1 est, Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de SYLVIE LEDUC.
Montréal, ce 11 décembre 1997
MICHEL MARTIN, G.A.
Officier autorisé

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la compagnie THERATECHNOLOGIES R&D INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
Montréal, le 17 décembre 1997
ANDRÉ DE VILLERS
Président et secrétaire

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la compagnie 2320-8457 QUÉBEC INC. (Matricule 1143111699), ayant son siège social au 5830, de la Roche à Montréal, Québec H2S 2C6, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la Province de Québec la permission d'obtenir sa dissolution.
Montréal, le 17 décembre 1997
ARAM OULOUSIAN
Procureur de la compagnie

DEMANDE DE DISSOLUTION (article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales)

PRENEZ AVIS que la compagnie/corporation PELLEMON INC. ayant son siège social au 8000, boulevard Décarie, Montréal, (Québec) Canada H4P 2S4 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et, à cet effet, dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.
Montréal, ce 17 décembre 1997
LOUISE PELLETIER

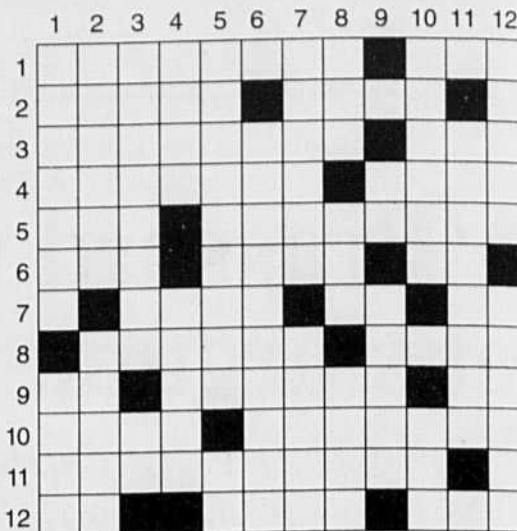
DEMANDE DE DISSOLUTION (article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales)

PRENEZ AVIS que la compagnie/corporation LES CONSULTANTS PELLEMON INC. ayant son siège social au 8000, boulevard Décarie, Montréal, (Québec) Canada H4P 2S4 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et, à cet effet, dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.
Montréal, ce 17 décembre 1997
LOUISE PELLETIER

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la compagnie NUNZIO LOBASSO INC. ayant son siège social au 7380, boul. Henri-Bourassa est, Anjou, Montréal, Québec H1E 1P2 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
Montréal, le 16 décembre 1997
ME OLINDO MARANDOLA, Avocat
Procureur de la compagnie

MOTS CROISÉS



- HORIZONTALEMENT**
- Insecte lépidoptère. — Coté du navire sous le vent.
 - Commode. — Salle où se pratiquent les arts martiaux.
 - Traversin. — Court.
 - Enseigner. — Élytre.
 - Cheveu. — Conjonctive granuleuse.
 - Brame. — Amphitryon. — Tantale.
 - Rognon. — Prométhéum. — Issu.
 - Prénom féminin. — Paresseux.
 - Ruisselet. — Tomber du ciel. — Centimètre.
 - Rapière. — Silex retouché par les forces naturelles.
 - Eriger.
 - Seul. — Sot. — Racaille.

- VERTICALEMENT**
- Meuble. — Quittance.
 - Manque de force. — Fustanelle.
 - Qui porte des poils (Bot.). — Dans.

Solution d'hier

1. FUSTANELLE
2. PAPA
3. BOVIN
4. LIMON
5. AGENT
6. CANTIER
7. CANTIER
8. CANTIER
9. CANTIER
10. CANTIER
11. CANTIER
12. CANTIER

Opération URGENCE Haïti

1 900 565-PGL20

don automatique de 20 \$ par téléphone, 18 ans et plus

1 900 565-PGL10

don automatique de 10 \$

1 900 565-PGL50

don automatique de 50 \$

Fondation
Paul Gérin-Lajoie
20^e d'actions en éducation

Merci.



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la ville d'Outremont, que lors de sa séance régulière tenue le 1^{er} décembre 1997, le conseil de la municipalité lui a ordonné de procéder, conformément aux articles 512 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), à la vente des immeubles décrits ci-dessous le jeudi 22 janvier 1998 à 10 heures à la salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville d'Outremont situé au 530, avenue Davaar à Outremont.

Ladite vente sera faite à l'enchère publique sans aucune garantie et sujette à toutes les servitudes gravant ces immeubles. Toute personne intéressée à enchérir sur l'un ou plusieurs des immeubles mis en vente à cette occasion devra immédiatement acquitter le prix en espèces ou sous forme de traite bancaire, sans qu'il n'immeuble sera immédiatement remis en vente.

Les immeubles mis en vente lors de la vente pour défaut de paiement des taxes imposées à leur égard sont les suivants:

- 864-878, avenue Querbes
savoir un immeuble constitué du lot n° 404 de la subdivision du lot originaire n° 33 (33-404) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal du district de Montréal,
matricule: 9542-94-1884
propriétaires: Nicole Côté, Camille Bernier;
- 755, avenue Stuart
savoir un immeuble, constitué de:
a) le lot n° A02 de la subdivision du lot originaire n° 5106 (5106-A02) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal du district de Montréal;
b) le lot n° 201 de la subdivision du lot originaire n° 5106 (5106-201) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal du district de Montréal;
c) tous les droits indivis, rattachés aux parties exclusives dans les fractions communes, tel qu'établis dans la déclaration de copropriété enregistrée à Montréal sous le n° 3586903 étant connues et désignées comme étant les subdivisions 1 et 2 dudit lot n° 5106 (5106-1 et 2) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal du district de Montréal,
matricule: 9541-89-5834-001-0004
propriétaire: Jean-Guy Robert;
- 860, avenue Dollard
savoir un immeuble constitué de la partie exclusive, identifiée et décrite ci-après, savoir:
a) le lot n° 101 de la subdivision du lot originaire n° 6326 (6326-101) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal du district de Montréal;
b) des parties communes composées:
- du lot n° 1 de la subdivision du lot originaire n° 6326 (6326-1) auxdits plan et livre de renvoi officiels, comprenant la totalité des parties communes situées à l'extérieur de l'édifice;
- du lot n° 2 de la subdivision du lot originaire n° 6326 (6326-2) auxdits plan et livre de renvoi officiels, comprenant la totalité des parties communes situées à l'intérieur de l'édifice;
tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve,
matricule: 9541-69-0034-001-0001
propriétaire: Micheline St-Jean;
- 1804, avenue Lajoie
savoir un immeuble connu et désigné comme étant la partie sud-ouest du lot n° 235 de la subdivision officielle du lot originaire n° 44 (44-235 partie sud-ouest) au cadastre officiel de la paroisse de Montréal du district de Montréal, bornée au nord-est par une autre partie dudit lot n° 44-235, au sud-est par le lot n° 44-236, au sud-ouest par le lot n° 44-238, et au nord-ouest par le lot n° 44-4-1 (avenue Lajoie), mesurant 54' de largeur (front sur l'avenue Lajoie), par 59' de profondeur, et contenant en superficie 2 596 pi. ca.) le tout en mesure anglaise,
matricule: 9541-62-2764
propriétaires: Michel Ewert, Marie-Claire Pelletier;
- 1606-1610, avenue Ducharme
savoir un immeuble constitué du lot n° 308 de la subdivision officielle du lot originaire n° 38 (38-308) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Montréal du district de Montréal,
matricule: 9541-48-5912
propriétaire: Richard Lyonnais;

6^e 551, avenue Rockland
savoir un immeuble ayant front sur l'avenue Rockland, mesurant 30' de largeur par 102' de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins et constitué de:

- une partie du lot n° 148 de la subdivision officielle du lot originaire n° 38 (ptie 38-148) des plan et livre officiels de la paroisse de Montréal, mesurant 17' de largeur par 102' de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins; bornée en front, au sud-ouest, par l'avenue Rockland, en arrière, au nord-est, par une ruelle, du côté nord-ouest par le lot n° 38-149 et de l'autre côté au sud-est par le résidu dudit lot n° 38-148.
- une partie du lot n° 149 de la subdivision officielle du lot originaire n° 38 (ptie 38-149) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal mesurant 13' de largeur par 102' de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins; bornée en front, au sud-ouest, par l'avenue Rockland, en arrière au nord-est par une ruelle, du côté sud-est par le lot n° 38-148 et de l'autre côté au nord-ouest par le résidu dudit lot n° 38-149.

avec une maison dessus construite et dont le mur sud-ouest est mitoyen et toutes dépendances y attachées,
matricule: 9641-04-0121
propriétaire: Raymond Beaulé;

7^e 6128-6132, avenue Durocher
Certains emplacements composés de:
1st: 6122-24-26 Durocher
2nd: Part of resubdivision 25 of subdivision 7 of original lot # 32 (32-7-ptie 25) dans le Official Cadastre for the Municipality of the Parish of Montreal, Registration Division of Montreal, bounded to the North-East by lot # 32-7-22 (Durocher Avenue), to the South-East by another part of lot # 32-7-25 hereinabove described, to the South-West by another part of lot # 32-7-25 (lane) and to the North-West by part of lot # 32-7-26 hereinafter described all on said Official Plan and Book of Reference for the Municipality of the Parish of Montreal, and measuring 25' in width in its North-East and South-West lines by a depth of 92' in its North-West and South-East lines and containing an area of 2300 sq.ft; the south-easterly boundary of the said emplacement being situated at a distance of 25' to the North-West of the division line between lots # 32-7-24 and 32-7-25 on the said Official Plan and Book of Reference.

With the three storey brick triplex thereon erected bearing civic numbers 6128-6130-6132 Durocher Avenue, the north westerly and south easterly walls are mitoyen,
matricule: 9642-14-5919
propriétaires: Ephraïm Reich, Samuel Fishman;

8^e 584, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et 3-5, avenue Beloeil

savoir un immeuble constitué de:
a) le lot n° 1 de la resubdivision officielle du lot n° 49 de la subdivision officielle du lot originaire n° 12 (12-49-1) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Montréal du district de Montréal;

b) le lot n° 2 de la resubdivision officielle du lot n° 49 de la subdivision officielle du lot originaire n° 12 (12-49-2) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Montréal du district de Montréal,

matricule: 9641-02-2256
propriétaires: Mohamed Ouali Kacimi, Mourad Kacimi;

9^e lot avenue Durocher
Une lisière de terre située en la ville d'Outremont, province de Québec, connue et désignée comme étant l'extrême partie nord-ouest du lot numéro 47 de la resubdivision du lot numéro 2 de la subdivision officielle du lot numéro 32 (32-2-P47), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal mesurant trois pieds et cinq dixième de pied (3.5') dans ses lignes nord-est et sud-ouest sur toute la profondeur dudit lot, soit cent quatre pieds et cinq dixième de pied (104.

LE DEVOIR

LE MONDE

Aide au développement

L'ONU se mobilise contre El Niño

AGENCE FRANCE-PRESSE

Genève — Les agences des Nations unies sont mobilisées pour éviter que El Niño, une anomalie climatique aux effets dévastateurs, ruine leurs efforts en faveur des pays en développement. «Enfant terrible» du couple atmosphère-océan, El Niño assèche les puits ou inonde les semences, ruinant les économies de pays que l'ONU aide à émerger.

L'Assemblée générale doit adopter incessamment à New York une résolution appelant les agences de l'ONU «à œuvrer au sein d'un mécanisme de coopération pour réduire l'impact négatif d'El Niño».

37 pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique centrale sont déjà confrontés à des difficultés liées à El Niño qui assèche l'Afrique australe et une partie de l'Asie alors qu'il entraîne des inondations meurtrières en Somalie ou au Soudan.

Les premières récoltes ont été affectées en Amérique centrale et dans les Caraïbes. L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) craint que les conditions climatiques plus sèches prévues dans les prochains mois n'affectent également la seconde campagne. La FAO et le Programme alimentaire mondial (PAM), installés à Rome, ont demandé 9,4 millions de dollars pour nourrir 323 000 personnes au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua, au Panama et au Salvador.

Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a reçu 20 demandes d'assistance depuis l'apparition de ce phénomène qui doit perdurer avec la même intensité au premier trimestre prochain, avant un retour à la normale mi-1998.

Dans certains pays à l'économie moribonde, les effets sont si sévères qu'ils peuvent faire craindre des risques de troubles sociaux et ruiner les efforts des dernières années, prévient le PNUD à Genève. Selon Larry DeBoice, responsable du service des urgences au PNUD, les rendements des récoltes de café, de riz, de sucre et d'agrumes en Amérique latine et en Afrique de l'Est et australe «seront excessivement faibles» en raison de la sécheresse qui est «la conséquence économiquement la plus ruineuse d'El Niño».

L'assèchement des fleuves entraîne également des problèmes pour l'acheminement des marchandises et diminue la production hydroélectrique affectant le secteur minier et les industries en aval en Afrique australe.

Le PNUD s'inquiète aussi de l'effet sur l'environnement attribuant à El Niño l'intensité des feux de forêts en Indonésie et en Malaisie. «Cela a affecté le tourisme jusqu'en Thaïlande», selon le PNUD.

Au Kenya et en Ouganda, le manque de pluie a réduit la maturation des semences et maintenant la récolte est hypothéquée par de fortes pluies. Le PAM a établi un office régional au Mozambique pour analyser l'impact régional du phénomène. Cette agence estime à 27 millions le nombre de personnes «plus particulièrement à risque» en Afrique du Sud, Lesotho, Swaziland, Zimbabwe, Malawi, Mozambique, Zambie et Botswana.

La «cuvée 1997-98» d'El Niño risque d'avoir la force de celle qui laissa 2000 victimes, des centaines de milliers de sans-abris et 13 milliards de dégâts en 1982-83, a prévenu l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Elle est aujourd'hui mieux armée pour traquer avec ses bouées et satellites El Niño lorsqu'il perd la boussole sur près de 10 000 kilomètres de long dans un réservoir tel que le Pacifique. On peut désormais savoir quand El Niño amènera la pluie au Pérou et décider de planter du riz en attendant les années sèches pour reprendre la production de coton.

Dans le Nord-Est du Brésil, qui avait dû renoncer en 1982 à 80 % des récoltes, on a planté des semences plus résistantes.

Au Kenya, on se préoccupe d'avoir plus de médicaments anti-malaria les années rendues humides par El Niño. Prévenue à temps d'une sécheresse liée au phénomène, l'Organisation mondiale de la santé a pu empêcher le développement d'une épidémie de choléra dans le sud-est de l'Afrique.

EN BREF

Le froid tue en Europe

Varsovie (AP) — Vingt-six personnes sont mortes de froid au cours des quatre derniers jours en Pologne, a annoncé hier la police. La vague de froid polaire qui touche l'Europe de l'Est depuis lundi a également fait 20 victimes à Bucarest, ces deux derniers jours, selon le directeur de la morgue de la ville, Vladimir Belis. Les victimes sont des sans-abri. La température dans la capitale roumaine est tombée sous les moins 18 degrés dans la nuit de mercredi à hier. Dans le reste du pays, des records de froid ont été battus, avec des températures de moins 20 degrés. En Pologne, les plus basses températures ont été atteintes tôt mercredi dans la ville de Zuzracow, avec moins 28 degrés.

Un syndicaliste mexicain est libéré après neuf ans

Mexico (AFP) — Un syndicaliste mexicain qu'Amnistie Internationale considérait comme un prisonnier politique, a été remis en liberté mardi soir après près de neuf ans de détention. Joaquín Hernández Galicia, dit La Quina, avait été incarcéré 40 jours à peine après le début du mandat de Carlos Salinas de Gortari (janvier 1989) et devait purger une peine de 13 ans. Un fort détachement de la police judiciaire et de l'armée avait, dit-on, trouvé dans le domaine de La Quina, dans l'Etat de Tamaulipas, un stock d'armes (dont 200 mitrailleuses) et de munitions. On accusa ce leader moral des syndiqués du pétrole de «corruption». Hernández s'est dit victime d'une conjuration et entend se consacrer à sa famille. Les armes de fabrication israélienne, selon ce que rappelle un article du quotidien *La Jornada*, auraient fait partie d'un stock vendu à l'armée mexicaine, sans qu'on ait vraiment établi que c'est Quina qui les avait entreposées chez lui.

Une bombe fait 5 morts à Alger

Madrid (Reuters) — Une bombe a fait cinq morts et deux blessés mercredi au passage d'un car d'ouvriers à Alger, rapportait hier le quotidien *El Watan*. Cette bombe, qui a explosé dans le quartier Eucalyptus, est la deuxième à faire des victimes en l'espace d'une semaine: vendredi dernier une bombe explosait dans une habitation de la capitale algérienne, tuant trois membres d'une milice pro-gouvernement, les «Patriotes». La semaine dernière, en outre, les autorités ont désamorcé deux bombes, dont un véhicule piégé, toujours dans Alger, selon la presse.

Chasse aux criminels de guerre présumés

La SFOR arrête trois Bosno-Croates

Les États-Unis vont garder le commandement de la force en Bosnie

Les arrestations, effectuées dans la région de Vitez, ont déclenché des manifestations chez les Croates de Bosnie. Les hommes arrêtés sont accusés d'avoir massacré des civils musulmans en 1993.

NEDIM DERVISGEGOVIC
REUTER

Sarajevo — Deux Bosno-Croates recherchés pour crimes de guerre ont été arrêtés dans la nuit de mercredi à hier en Bosnie par des éléments néerlandais de la SFOR, et transférés hier aux Pays-Bas pour être jugés par le TPI.

L'un des deux suspects, Vlatko Kupreskic, a été blessé lors de l'interpellation à son domicile. Atteint par au moins trois balles, il a été opéré avant d'être transféré aux Pays-Bas où il a été remis au Tribunal pénal international de La Haye.

Le même jour, le président Bill Clinton, attendu en Bosnie dimanche pour inspecter les troupes américaines avant Noël, a annoncé la poursuite de la présence des forces américaines en Bosnie au-delà de la date butoir de juin prochain.

Bill Clinton a dit que les États-Unis devaient garder le commandement de la force mais que leurs alliés européens devraient assumer une part plus grande de son coût.

Le ministre allemand de la Défense, Volker Rêhe, a jugé ces restrictions justifiées et a précisé que l'Allemagne s'efforcerait si nécessaire de maintenir ses effectifs de 3000 hommes à leur niveau actuel pour permettre une réduction de la présence américaine.

Les arrestations ont déclenché des manifestations des Croates de Bosnie. Elles ont été saluées par les capitales occidentales mais la Russie a accusé la SFOR d'avoir outrepassé son mandat.

De source proche de l'OTAN, on déclare que l'arrestation des deux hommes est intervenue près de Vitez dans le centre de la Bosnie, vers minuit. La police croate a rapporté que tout le village de Santici avait été bouclé par la SFOR pendant l'opération au cours de laquelle la maison de Vlatko Kupreskic a été détruite.

L'épouse du suspect a dit à l'agence croate Hina qu'une quinzaine de militaires de la SFOR avaient enfoncé la porte d'entrée et des portes-fenêtres à l'aide d'explosifs.

L'autre suspect, Anto Furundzija, a été arrêté sans résistance devant son domicile et

il a été transféré au centre de détention de Scheveningen, près de La Haye.

Les deux hommes sont accusés d'avoir, aux côtés de six autres Croates, perpétré un massacre en avril 1993 dans le village d'Ahmici, au cours duquel 103 civils musulmans, dont 33 femmes et enfants, ont péri. Les six autres accusés (Mirjan et Zoran Kupreskic, Dragan Papic, Marinko Katava, Drago Josipovic et Vladimir Santici) se sont rendus d'eux-mêmes en octobre et ont tous plaidé non coupables.

La radio bosniaque a diffusé une déclaration de la SFOR (Force internationale de stabilisation de la paix) invitant les Croates à rester calmes après l'arrestation des deux hommes. Quelques heures plus tard, un groupe important de Croates a manifesté à Vitez et la SFOR a empêché un groupe de Croates mécontents de se rendre jusqu'au domicile d'un des deux interpellés.

Le secrétaire général de l'Alliance atlantique, Javier Solana, a téléphoné hier au président croate Franjo Tudjman pour lui demander de prévenir toutes représailles croato-bosniaques. Apparemment soucieux de désamorcer les tensions, Javier Solana est attendu aujourd'hui en Bosnie, dit-on dans l'entourage de l'OTAN.

Le 10 juillet dernier, un suspect bosno-

serbe avait été tué et un autre arrêté par des troupes britanniques de la SFOR, à Prijedor. Cette opération avait été vivement condamnée par les dirigeants bosno-serbes ainsi que par la Russie.

Hier, Moscou a accusé le contingent néerlandais d'avoir outrepassé son mandat. Un porte-parole russe a souligné qu'à l'évidence l'opération avait été préparée à l'avance et que le recours à la force pour interpellier des criminels de guerre présumés est exclu par le Conseil de sécurité de l'ONU. La SFOR est autorisée à arrêter les suspects si elle les rencontre par hasard dans le cadre de ses tâches.

Mirza Hajric, collaborateur d'Alija Izetbegovic, président de la présidence collégiale bosniaque, a salué les arrestations. «J'invite les principaux gouvernements du monde à un effort supplémentaire pour faire en sorte que Radovan Karadzic et Ratko Mladic soient arrêtés avant tous les autres.» Cependant, Vladimir Soljic, président de la fédération croato-musulmane, a jugé les arrestations «inutiles et brutales».

A ce jour, le TPI a inculpé 78 suspects, essentiellement des Bosno-serbes. Deux ont été reconnus coupables et condamnés, et 18 sont en détention aux Pays-Bas. Les autres sont toujours en liberté.

CORÉE DU SUD

Kim Dae-jung remporte l'élection présidentielle

La crise financière a dominé la campagne

ASSOCIATED PRESS

Seoul — Rescapé des prisons de la dictature, Kim Dae-jung, 73 ans, a remporté hier l'élection présidentielle en Corée du Sud. La victoire de cette figure symbolique de la démocratie est la première d'un candidat de l'opposition lors d'un tel scrutin.

Selon une estimation de la chaîne de télévision KBS, qui porte sur 89 % des bulletins, Kim Dae-jung, déjà quatre fois candidat à la présidentielle, a obtenu 40,3 % des suffrages, contre 38,6 % au candidat du pouvoir, Lee Hoi-chang. Arrivé en troisième position, Rhee In-je n'a recueilli pour sa part que 19,3 % des voix.

Avant même la proclamation des résultats officiels, qui n'était pas attendue avant vendredi matin, M. Lee a reconnu sa défaite. «J'accepte solennellement la volonté du peuple et le résultat de cette élection, a-t-il déclaré. Je coopérerai pleinement avec le vainqueur.»

Dans ce pays où la démocratie est toute jeune et le devoir électoral pris très au sérieux, le taux de participation était de 80,6 %, supérieur aux prévisions, mais moins que les 81,9 % enregistrés en 1992, selon la Commission électorale.

Les premiers résultats officiels donnent raison aux observateurs, qui escomptaient un duel plutôt serré entre les deux principaux candidats.

La victoire de Kim Dae-jung, vétéran de l'opposition en Corée du Sud, est une grande première dans un pays géré par l'armée jusqu'à l'élection, en 1992, de Kim Young-sam, le président sortant.

C'est en tous cas la première fois dans l'histoire de ce «dragon» asia-



REUTERS

Le vainqueur (à gauche) est un vétéran de l'opposition.

tique, onzième puissance économique mondiale, que l'inquiétude face à la crise financière est le thème central de la campagne électorale, au lieu de la question des relations avec la Corée du Nord.

Signe de ce désarroi, 20 % des 33 millions d'électeurs n'avaient toujours pas fait leur choix à la veille du scrutin: «Je n'aime aucun des candidats, mais je voterai pour celui qui peut sauver l'économie», résumait une femme au foyer, interrogée quelques heures avant l'ouverture du scrutin.

Les principaux candidats, s'ils ont tous promis de rétablir l'économie, n'ont pas offert de solutions

concrètes. De fait, c'est le Fonds monétaire international (FMI) qui a pris en main le destin du pays. En échange d'un plan de sauvetage sans précédent d'un montant de 57 milliards de dollars, Séoul a accepté de se plier à l'austérité: ralentissement de la croissance, hausse des impôts et des taux d'intérêt, suppression d'emplois...

D'ores et déjà, des centaines de sociétés ont mis la clé sous la porte, et le chômage est en hausse, tout comme les prix. Dans les rues de Séoul, habituellement en fête à cette époque de l'année, on n'entend pas un seul chant de Noël.

PROCHE-ORIENT

Washington accentue la pression

Clinton pourrait rencontrer séparément Nétanyahou et Arafat

AGENCE FRANCE-PRESSE

Londres — À la fin d'une année noire pour le processus de paix au Proche-Orient, les États-Unis ont fait monter la pression sur les dirigeants palestiniens et israéliens en les conviant à des rencontres séparées avec le président Bill Clinton en janvier à Washington.

Après avoir rencontré hier le premier ministre israélien Benjamin Nétanyahou à Paris puis le président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat à Londres, le secrétaire d'Etat Madeleine Albright a annoncé à la presse qu'elle «allait recommander» à Bill Clinton de les recevoir séparément pour tenter «de surmonter les divergences» qui paralysent depuis près de dix mois les négociations entre Palestiniens et Israéliens. Elle a précisé que MM. Nétanyahou et Arafat avaient «donné leur accord de principe» à ces rencontres, dont la date reste à fixer.

Tourner la page

Reconnaissant que «1997 n'avait pas été une bonne année pour le processus de paix», elle a ajouté: «Il appartient aux dirigeants [palestiniens et israéliens] de prendre les décisions nécessaires pour s'assurer que 1998 sera une bonne an-

née». «Nous voulons maintenir un sentiment d'urgence», a-t-elle souligné.

Elle a estimé que les deux parties «faisaient avancer les choses» et qu'il était désormais temps pour eux de rencontrer le président.

Mme Albright a cependant refusé de donner le moindre détail sur d'éventuels progrès. Elle a au contraire constaté que «des écarts importants demeuraient» entre les deux camps.

En novembre, Bill Clinton n'avait pas daigné recevoir M. Nétanyahou, alors en visite aux États-Unis. Cette rebuffade avait été largement interprétée comme un geste d'irritation face à l'intransigence du gouvernement de droite israélien.

«Notre prévision est que Nétanyahou et Arafat n'iront pas voir le président sans avoir longuement réfléchi à des mesures supplémentaires qu'ils pourraient prendre» pour relancer leurs négociations, a expliqué ensuite un haut responsable américain sous couvert de l'anonymat.

Mme Albright n'a pas obtenu hier de M. Nétanyahou les précisions qu'elle attendait sur l'ampleur du retrait de l'armée israélienne de Cisjordanie que le gouvernement israélien envisage, alors qu'elle espérait un

plan de retrait «sérieux et significatif».

M. Nétanyahou a confirmé après la rencontre qu'il ne lui avait présenté ni proposition chiffrée ni «carte spécifique» montrant les limites du redéploiement prévu parce que son gouvernement reste profondément divisé sur ce dossier.

Lutte au terrorisme

L'Autorité palestinienne a par ailleurs accepté un plan détaillé, émanant des Israéliens et des Américains, de lutte contre les militants islamistes, a indiqué ce matin un haut responsable palestinien, M. Tayeb Abdel Rahim.

L'accord, obtenu lors de rencontres avec des responsables de la sécurité israélienne ces derniers jours, «protège les intérêts palestiniens» et «prend en compte la sécurité mutuelle des Israéliens et des Palestiniens», a-t-il ajouté.

Un responsable israélien a cependant refusé de considérer que le plan était achevé. «Je ne peux pas dire que nous avons finalisé l'accord. Mais nous poursuivons nos efforts pour définir les obligations des Palestiniens en ce qui concerne la lutte anti-terrorisme», a-t-il dit à l'AFP sous couvert de l'anonymat.

Fujimori se fâche contre son commandant en chef

YVES-CLAUDE LLORCA
AGENCE FRANCE-PRESSE

Lima — Le président Alberto Fujimori a pris ses distances avec le chef d'état-major des armées, le général Nicolas Hermoza Rios, alors que l'union de l'opposition poursuit sa campagne contre un plan de «fraude électorale» pour la réélection du chef de l'Etat en l'an 2000.

Le maintien à son poste de commandant en chef «est à l'étude», a séchement déclaré le président Fujimori mercredi soir, après avoir laissé entendre, le matin même, que le général Hermoza avait surevalu son rôle dans la libération des otages de Lima, séquestrés par un commando du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA).

Interrogé par le journal *El Comercio* sur son absence à la présentation officielle du livre du général relatant l'opération de libération des otages le 22 avril dernier, le président Fujimori a eu une réponse cinglante: «Non, je n'ai pas lu le livre. Ils ne m'ont pas avisé de sa présentation et s'ils l'avaient fait, je n'y serais pas allé».

Il a ainsi rappelé avoir personnellement «conçu» l'opération de libération des otages séquestrés durant 126 jours par le commando du MRTA dans la résidence de l'ambassadeur du Japon. Considéré comme un «succès militaire» pour sa préparation minutieuse, l'assaut des unités d'élites avait fait 17 morts, les 14 membres du MRTA, l'un des 72 otages et deux officiers. Le général Hermoza n'est pas intervenu dans la phase de préparation, en collaboration étroite avec l'énigmatique conseiller des services de renseignement (SIN) Vladimiro Montesinos. «Il est intervenu seulement dans l'exécution et les répétitions» de l'assaut, a affirmé le président.

Comme le conseiller Montesinos, le général est la bête noire de l'opposition. Les deux hommes ont renforcé leurs positions au sein de la hiérarchie militaire, après le «nettoyage» dû à la crise des otages, plusieurs officiers supérieurs, notamment dans la police, étant remerciés.

Des rumeurs persistantes à Lima évoquent aujourd'hui une forte lutte d'influence entre Vladimiro Montesinos et le commandant en chef, lequel aurait ainsi perdu le soutien indéfectible du président depuis sa nomination à la tête des armées en 1990. Ces dissensions, les premières exposées publiquement depuis sept ans de pouvoir du président Fujimori, s'ajoutent à une crise politique aiguë. Les sessions du Parlement sont suspendues depuis la semaine dernière. L'opposition, jusqu'à présent unie, dénonce un plan de «fraude électorale» en faveur d'une réélection du président Fujimori pour un troisième mandat de 5 ans en l'an 2000.

L'opposition, de gauche comme de droite, multiplie les manifestations et tente de rassembler 1,2 million de signatures nécessaires pour l'organisation d'un référendum qui interdirait la réélection présidentielle.

Butler accuse l'Irak de multiplier les cachotteries

REUTER

Nations unies — Richard Butler, le chef de la Commission des Nations unies sur le désarmement de l'Irak (UNSCOM), a déclaré hier au Conseil de sécurité de l'ONU que l'Irak avait accru le nombre de sites interdits d'accès aux inspecteurs et continuait de dissimuler des informations concernant ses programmes d'armement.

En réponse, l'ambassadeur américain Bill Richardson a réclamé un accès inconditionnel à ces sites pour les inspecteurs de l'ONU, ajoutant qu'il travaillait à la rédaction d'une résolution qu'il proposera aux quinze membres du Conseil. L'ambassadeur britannique Sir John Weston est allé dans le même sens en se déclarant déçu que Bagdad ait ajouté «autant de réserves et de conditions» inacceptables selon lui, lors de la récente visite de Richard Butler en Irak.

Prié de dire s'il envisageait une intervention militaire, il a précisé qu'aucune option n'était exclue.

Londres et Washington devraient toutefois avoir du mal à obtenir une action ferme du Conseil de sécurité, les dispositions de la Russie, de la France, de la Chine et de l'Égypte étant moins hostiles à l'égard de Bagdad.

Pour l'ambassadeur russe Sergueï Lavrov, il est difficile de concilier le respect de la souveraineté irakienne et la nécessité pour l'UNSCOM d'accéder à tous les sites, mais il s'est dit confiant de trouver une solution au problème.

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

Abus dans la gestion passée des filiales

Les craintes de Nouveler se confirment

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Nouveler s'apprête à effacer l'une des pires périodes de son histoire et à redémarrer sur de nouvelles bases. Poursuivant son grand nettoyage, la filiale de la société d'État, mise sur pied afin de commercialiser les découvertes issues de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec, vient de recevoir les résultats préliminaires de cet exercice juricomptable commandé le 31 octobre afin de passer au peigne fin la façon de faire de ses filiales. Les craintes se vérifient: la plupart des dirigeants des filiales auscultées se sont comportés comme des entrepreneurs ne se souciant pas des capacités financières de l'entreprise.

En d'autres mots, ces dirigeants comptaient, sans retenue, sur l'apport de fonds sans réserve de Nouveler. La plus récente illustration a certes été cette partie de bras de fer entre Hydro-Québec et HMS Energie, alimentée par un rapport accablant faisant ressortir la gestion et l'utilisation de la petite caisse particulièrement «discrétionnaire» de l'ancien dirigeant et co-actionnaire de HMS. Mais cette façon de faire n'était pas un cas isolé.

On ne compte plus les histoires d'horreur frappant les nombreuses filiales composant cette nébuleuse qu'était devenue Nouveler. On pense à l'affaire M3i, du moins cette M3i qui a fait couler beaucoup d'encre en 1994. Mais des émules de M3i, de cette M3i d'avant le plan de redressement appliqué au début de 1996, il y en avait une pellette au sein du portefeuille de filiales de Nouveler. La couverture médiatique grandissante, faisant ressortir de présumées irrégularités dans la gestion de ces participations, a forcé le ministre des Ressources naturelles Guy Chevrette à lancer, l'an dernier, un appel au grand nettoyage, un appel pressant partagé par la nouvelle direction d'Hydro-Québec.

Ce travail revient à Jean-René Marcoux, dont le mandat consiste à procéder au nettoyage et à remettre Nouveler sur les rails. Le 31 octobre dernier, M. Marcoux a confié à Coopers & Lybrand le mandat d'effectuer une étude détaillée ad hoc des participations de Nouveler.

Le travail de vérification juricomptable visait à déterminer le bien-fondé des allégations et à identifier toute irrégularité qui pourrait avoir été commise dans la gestion de ces entreprises. Deux groupes de filiales ont été constitués. Les entreprises où il y avait ur-

gence de procéder ont été placées dans le groupe A. Il comprend Famic, Utilisoft, Technologies 2000, Teqsim et Q-Mar. Le groupe B, là où il n'y a pas d'urgence, abrite Argo-Tech Productions, Technologies M4 et Auxilium. «Tant qu'à faire le ménage, vaut mieux regarder partout», a souligné M. Marcoux. Tout le travail doit être complété vers la mi-janvier.

Mais déjà les résultats préliminaires font ressortir cette absence de contrôle, le laxisme et le manque de rigueur dans l'octroi des contrats des dirigeants de l'époque, la multiplication des conflits d'intérêts entre les dirigeants et des fournisseurs, les dépenses injustifiées, les dépenses personnelles remboursées par l'entreprise, les pratiques administratives peu orthodoxes et l'absence de politique en matière d'achats et de dépenses. Abus dans les comptes de dépense et manque de rigueur dans l'octroi des contrats étaient généralisés.

Sans équivoque

En résumé, le rapport préliminaire serait sans équivoque: il y a eu des abus dans la plupart des filiales examinées, des abus inacceptables pour toute entreprise, et davantage lorsque l'actionnaire est un organisme public. Coopers & Lybrand doit poursuivre plus à fond son exercice de vérification.

«S'il y a eu une période noire pour Nouveler, ce sont bien ces années 1994-1995», a soutenu le nouveau président de Nouveler, Jean-René Marcoux. Car on parle bien de faits et gestes survenus dans le passé, à des périodes d'avant 1996, dans un contexte de chambardements, de tiraillements ou de jeux politiques au sein de la haute direction d'Hydro-Québec. Depuis, nombre de ces filiales sont soit disparues, soit redressées puis relancées, avec des partenaires dans la majorité des cas. L'assainissement du portefeuille de filiales, et des filiales elles-mêmes, est commencé depuis un an. «Je dirais qu'il y a eu trois ou quatre pommes pourries qui ont eu une influence sur d'autres. Je ne crois pas qu'au terme de l'exercice juricomptable, il y aura matière à poursuites au criminel. Mais nous devons aller jusqu'au bout, en tirer les leçons et apporter les correctifs», a ajouté M. Marcoux, qui rappelle ceci: «Au cours de cette période sombre, Nouveler pouvait injecter jusqu'à cinq millions de dollars en avances de fonds à sa filiale sans droit de regard, et sans contrôle sur le conseil d'administration, comme c'était le cas avec HMS. Tout ça, c'est fini. Nouveler n'est plus une vache à lait».

Schneider est vendue à un géant américain

Kitchener (PC) — Les membres de la famille Schneider ont accepté de vendre Schneider Corp. à la plus grosse compagnie américaine de mise en marché du porc, dans un transfert d'actions évalué à 185 millions de dollars.

L'avenir de la société de 107 ans était incertain depuis le début de novembre, alors que le rival de toujours de Schneider, Maple Leaf Foods Ltd., tentait de l'acquérir pour 129 millions. Maple Leaf a amélioré son offre à environ 150 millions, la semaine dernière, mais le conseil de direction de Schneider l'a rejetée.

Smithfield Foods, de Norfolk, en Virginie, achètera toutes les actions en circulation de Schneider, chaque action de Schneider étant cotée à la moitié de la valeur des actions d'une nouvelle société incorporée, filiale à part entière de Smithfield.

La famille Schneider, qui contrôle plus de 70 % des actions votantes de l'entreprise de Kitchener, a déclaré hier avoir conclu une «entente irrévocable» sur l'offre de Smithfield, qui permettra aux actionnaires de Schneider de réaliser un gain hors taxe.

L'entente doit être approuvée par le gouvernement américain avant que les actionnaires ne puissent se prononcer. Par la suite, la compagnie deviendra une division de Smithfield.

Tarif mensuel de Bell Canada

Le CRTC autorise une hausse de 2,57 \$

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a autorisé une hausse moyenne de 2,57 \$ du tarif mensuel de Bell Canada tout en éliminant l'essentiel de la réglementation à laquelle les compagnies de téléphone du groupe Stentor étaient encore soumises dans la téléphonie interurbaine.

Après des hausses successives de 2 \$ au cours des deux dernières années, les tarifs locaux de Bell seront augmentés, à compter de 1er janvier 1998, de 1,22 \$ pour atteindre 21,60 \$ dans la région de Montréal et de 3,70 \$ pour s'élever à 19,85 \$ dans la plupart des autres régions du Québec. Bell avait demandé d'obtenir une hausse moyenne de 2,97 \$. Le CRTC a décidé de lui accorder 35 millions de moins par année, ce qui lui laisse toutefois des revenus annuels supplémentaires de 225 millions sur l'ensemble de son territoire au Québec et en Ontario. De leur côté, Télébec et Québec-Téléphone ont respectivement obtenu des hausses de 3,40 \$ et de 3,25 \$ de leurs tarifs locaux.

Ces nouveaux tarifs représentent des «prix plafonds» que les compagnies de téléphone ne pourront plus dépasser en vertu d'un nouveau mode de réglementation. Cette décision s'inscrit dans la foulée de celle de mai dernier. Le CRTC avait annoncé son intention de remplacer l'actuel mode d'établissement des revenus et des tarifs des compagnies de téléphone monopolistiques, basé sur le rendement autorisé sur leur actif, par un régime de plafonnement des prix. Les tarifs annoncés hier seront révisés dans une décision plus détaillée, attendue en mars prochain. Mais on ne prévoit pas d'ajustement majeur, si ajustement il y a, et les plafonds seront fixés pour une période de quatre ans.

En outre, le CRTC a autorisé Bell à dépenser quelque 200 millions dans son programme d'amélioration du service. Bell pourra donc moderniser son réseau afin d'offrir dans les régions rurales des lignes individuelles, éliminer

des frais de distance et étendre le service local dans certaines régions.

Dans le service interurbain, le CRTC a levé l'essentiel de la réglementation qui obligeait Bell et les autres compagnies du groupe Stentor à faire approuver leurs changements de tarifs interurbains par l'organisme. Le CRTC a également dérogé les services de transmission à haute vitesse destinés aux entreprises. En outre, le CRTC a imposé un plafond global aux tarifs des services interurbains de base.

Un pas, mais trop petit

Hier, au cours d'une conférence téléphonique, le premier vice-président aux affaires réglementaires de Bell Canada, Bernard Courtois, déplorait que le CRTC «nous laisse avec des règles et des restrictions qui ne s'appliquent pas à nos concurrents» de l'interurbain. Selon M. Courtois, cette «décision complexe» empêche toujours la compagnie d'offrir des forfaits et des ensembles de services sophistiqués à la clientèle d'affaires. «Mais c'est un pas dans la bonne direction», a-t-il reconnu.

En ce qui a trait au plafond global imposé aux tarifs interurbains, M. Courtois a indiqué que cette décision n'aura aucune conséquence puisque personne ne prévoit de hausses dans les tarifs interurbains.

AT&T Canada, qui a tenté de convaincre le CRTC qu'il ne fallait pas soustraire les compagnies du groupe Stentor à la réglementation dans la téléphonie interurbaine, a réagi, hier, en indiquant qu'elle «envisageait sérieusement» d'en appeler de la décision de l'organisme.

Selon AT&T, le CRTC fait en sorte que la concurrence aura beaucoup plus de difficulté «à croître et à prospérer». La décision «encourage pas le genre d'environnement où une saine compétition peut survenir [...]». Les compagnies de téléphone Stentor ont «un avantage significatif par rapport à leurs concurrents en vertu de leur part de 70 % du marché de l'interurbain et de 100 % du marché local», soutient AT&T.

Projet d'inforoute

Vidéotron fait une croix sur UBI

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Le Groupe Vidéotron a annoncé, hier, l'abandon définitif du projet UBI, une inforoute qui relie présentement 20 000 foyers du Saguenay. Il n'y aura donc pas d'ambitueuses phases II et III d'UBI déployées à l'échelle du Québec.

Vidéotron se tournera maintenant vers des systèmes ouverts, développés à l'échelle nord-américaine, comme la norme OpenCable mise de l'avant par le Cable Lab aux États-Unis, un organisme qui regroupe la plupart des grands câblodistributeurs nord-américains, y compris Vidéotron. «Une des leçons importantes qu'on retire du projet UBI, c'est que l'avenir repose sur des plateformes ouvertes et des normes reconnues. On n'est plus à l'époque du développement en vase clos», a reconnu hier Sylvia Morin, porte-parole de Vidéotron.

Pour Vidéotron, il s'agit d'un réalignement majeur de la stratégie défendue par le fondateur de l'entreprise, André Chagnon, qui voulait que Vidéotron développe sa propre boîte noire pour offrir télévision interactive et produits multimédias à l'ensemble de ses abonnés. L'universalité du service était au centre de cette stratégie, qui devait nécessiter des investissements de l'ordre de un milliard afin de brancher la plupart des foyers québécois à l'inforoute UBI.

Le Consortium UBI a engagé 29 millions dans l'expérience-pilote qui prendra fin le 31 décembre prochain, après huit mois d'activités. Les partenaires du consortium se partagent cette note à hauteur de leur participation respective, soit Vidéotron, 38,75 %, Hydro-Québec, 17,5 %, la Société canadienne des postes, 16,6 %, Loto-Québec, 9,6 %, la Banque Nationale, 8,75 %, et Hearst Corporation, 8,75 %. Hydro-Québec, Postes Canada, Loto-Québec et la Banque Nationale ont, de plus, engagé des frais à titre de fournisseurs de contenus. Quelque 87 fournisseurs, qui ont pro-



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Le projet UBI avait été lancé en grande pompe, au mois de janvier 1994.

posé 130 services différents, ont pris part à ce «laboratoire», a précisé Vidéotron.

Hydro-Québec, qui mène une expérience d'autogestion de l'énergie avec 400 foyers, continuera d'utiliser le système UBI jusqu'au terme de la présente saison de chauffage au printemps.

Pour la plupart des partenaires, UBI «s'inscrivait dans une démarche de recherche et de développement», fait valoir Vidéotron. «Le test nous a démontré que l'architecture de notre réseau

avait la fiabilité et la robustesse pour supporter la vidéo, les requêtes Internet, le modem-câble, sans accident de circulation», a souligné Mme Morin.

Au siège social d'UBI à Montréal, il ne restait que quatre personnes, qui perdent leur emploi, tout comme le responsable des communications d'UBI au Saguenay, tandis que les «sept ou neuf» techniciens qui travaillaient au projet chez Videoway «se retrouveront un poste ailleurs» dans l'organisation, a mentionné

EN BREF

Québec investit dans EXFO

(Le Devoir) — Le ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, Roger Bertrand, a annoncé hier la participation du gouvernement du Québec à un projet d'investissement de 14,6 millions, qui entraînera la création de 545 emplois en cinq ans. Cet investissement est réalisé par un des principaux fabricants mondiaux d'équipement pour fibre optique, la compagnie EXFO de Vanier. La contribution gouvernementale, qui pourra atteindre 2,82 millions, sera accordée en vertu du Fonds de développement industriel. «Ce projet entraînera la création de 545 emplois d'ici cinq ans, lesquels viendront s'ajouter aux quelque 275 que compte actuellement l'entreprise», peut-on lire dans le communiqué. Exfo Ingénierie Electro-Optique se spécialise dans la conception, le développement et la fabrication d'équipement de test et de mesure pour fibre optique. Depuis sa création, en 1985, l'entreprise est devenue un leader mondial dans son domaine, affichant une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 60 %.

Telesat devra réduire ses tarifs, ordonne le CRTC

(Le Devoir) — Telesat Canada devra réduire de 7 % ses tarifs applicables aux services sur voies radiofréquences à compter du 1er janvier 1998. Cette décision annoncée hier par le CRTC fait suite à une demande de la compagnie de plutôt majorer ses tarifs de 10,2 % pour l'année 1998. Cette baisse aura pour effet de réduire les coûts d'utilisation des satellites pour les radiodiffuseurs et les fournisseurs de services en télécommunications.

L'ONE approuve la demande d'IPL

(Le Devoir) — L'Office national de l'énergie a approuvé une demande déposée par Pipeline Interprovincial (IPL) relativement au projet de renversement de sa canalisation 9, un oléoduc de 832 kilomètres de longueur qui s'étend entre Montréal et Sarnia. IPL et un groupe de raffineurs de l'Ontario ont élaboré le projet de renversement de la canalisation 9 pour que le pétrole brut importé au Canada grâce aux installations de Portland Pipe Line Corporation et de la compagnie Les Pipe-Lines Montréal puisse être transporté d'est en ouest, soit de Montréal vers les grands centres de raffinage de l'Ontario.

CGI a été très payante pour Téléglobe

(Le Devoir) — Téléglobe a annoncé hier la mise en vente, sur le marché secondaire, de ses quelque 10,5 millions d'actions du Groupe CGI qu'elle détenait depuis la fin octobre. Ces actions sont offertes au prix unitaire de 24 \$, soit l'équivalent de 48 \$ compte tenu du fractionnement deux pour un des actions de CGI, survenu le 15 décembre. Téléglobe avait obtenu ces actions à la suite d'une transaction, annoncée le 23 octobre dernier, qui faisait passer le groupe Systèmes d'information d'assurances de Téléglobe entre les mains de CGI pour une contrepartie de 140 millions dont 120 millions versés sous la forme d'actions. C'est donc dire qu'en deux mois, Téléglobe aura réalisé une plus-value de 112 %, ou 132 millions, sur sa participation de 18,5 % dans CGI.

loto-québec résultats			
Tirage du 97-12-17			
2 5 9 10 22 35			
Numéro complémentaire: 27			
GAGNANTS	LOTS		
6/6	2	874 192,00 \$	
5/6+	10	52 451,50 \$	
5/6	362	1 159,10 \$	
4/6	17 720	45,40 \$	
3/6	292 051	10,00 \$	
Ventes totales: 14 260 618 \$			
Prochain gros lot (approx.): 2 200 000 \$			

Québec 49 Tirage du 97-12-17			
5 10 20 29 33 36			
Numéro complémentaire: 19			
GAGNANTS	LOTS		
6/6	0	1 000 000,00 \$	
5/6+	2	25 000,00 \$	
5/6	19	500,00 \$	
4/6	1 098	50,00 \$	
3/6	19 113	5,00 \$	
Ventes totales: 543 778 \$			

Extra		Tirage du 97-12-17	
NUMÉROS		LOTS	
075632		100 000 \$	
75632		1 000 \$	
5632		250 \$	
632		50 \$	
32		10 \$	
2		2 \$	

T.V.A. le réseau des tirages

Le modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets.
En cas de départ entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Reitmans

(CANADA) LIMITÉE
CLASSE A NON VOTANTES
Dividende No 153

Avis est donné par la présente, qu'un dividende trimestriel en espèces de 13¢ par action a été déclaré pour les actions de classe A non votantes de la société, lequel dividende est payable le 30 janvier 1998, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 16 janvier 1998.

ORDINAIRES
Dividende No. 194

Avis est donné par la présente, qu'un dividende trimestriel en espèces de 13¢ par action a été déclaré pour les actions ordinaires de la société, lequel dividende est payable le 30 janvier 1998, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 16 janvier 1998.

Par ordre du Conseil
Allan Salomon
Secrétaire

Montréal, le 16 décembre 1997

La SGF, le Fonds de solidarité et Sofinov investissent dans le magnésium

PRESSE CANADIENNE

La Société générale de financement, le Fonds de solidarité des travailleurs et Sofinov ont investi 30 millions pour favoriser l'implantation d'une industrie de la transformation du magnésium au Québec.

Cette mise de fonds initiale permettra de mettre sur pied la Société de développement du magnésium, une société en commandite qui investira dans des projets de transformation prometteurs.

«Les projets dans le secteur primaire, comme celui de Magnola, garantissent une source de matière première considérable au Québec», a déclaré le président du conseil et chef de la direction de la Société générale de financement du Québec (SGF), Claude Blanchet. Avec

la société, nous irons un peu plus loin en implantant une base industrielle solide, qui favorisera l'émergence d'entreprises de transformation du magnésium.»

Le Québec compte actuellement une importante usine de production de magnésium, celle de Norsk Hydro, à Bécancour. Au début du mois de novembre, un consortium comprenant notamment Noranda a annoncé la construction d'une usine de magnésium de 720 millions à Asbestos. L'usine Magnola produira son magnésium à partir de résidus miniers d'amiant. Grâce à cette nouvelle capacité de production, le Québec pourra produire 30 % de tout le magnésium produit dans le monde.

En conférence de presse, M. Blanchet a déclaré que le Québec devait éviter ce qui s'est passé au niveau de

l'aluminium, un métal qui était surtout transformé à l'extérieur des frontières.

Les choses ont changé depuis, et la SGF a commencé à investir dans des projets de transformation de l'aluminium. «Nous aurions dû commencer bien avant», a déclaré M. Blanchet.

Il a affirmé que le magnésium était un produit promis à un bel avenir. Il sera de plus en plus utilisé dans le monde, notamment dans le secteur de l'automobile.

Alors que l'augmentation de la demande totale pour le magnésium primaire devrait tourner autour de quatre pour cent par année, la demande de magnésium pour le moulage sous pression de pièces structurales pour l'industrie automobile devrait augmenter de 12 % par année.

Le magnésium est de 36 % plus léger que l'aluminium et de 77 % plus léger que l'acier, ce qui permet de produire des automobiles plus légères et donc de diminuer les besoins en carburant. «Il faut y être», a lancé M. Blanchet.

La Société de développement du magnésium cherchera notamment à favoriser l'entrée de PME québécoises dans la transformation du magnésium en facilitant le transfert de technologie.

Il pourra être question d'attirer au Québec des firmes étrangères qui ont de la difficulté à se développer ailleurs, a déclaré Denis Dionne, le président de Sofinov, une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Il s'agira également de piloter et d'exploiter des innovations technologiques issues de centres de recherche, et de développer des applications structurales.

É D I T O R I A L

À la recherche d'un souffle

Lise Bissonnette

La naissance d'une institution culturelle est toujours une bonne nouvelle et le projet de loi sur la Grande Bibliothèque du Québec, présenté mercredi par la ministre de la Culture, Louise Beaudoin, est l'heureux signe que l'État entend demeurer le levier central d'importants développements, malgré les forces qui veulent désormais le confiner aux rôles de soutien. Mais le texte de la loi souffre néanmoins de l'humeur étreinte des temps.

Bien que le projet de GBQ ait fait l'objet d'un assez long examen en commission parlementaire durant l'automne, la loi 403 est une traduction fidèle du rapport *Une grande bibliothèque pour le Québec*, présenté au gouvernement en juin dernier par un comité que présidait un ancien ministre péquiste des Affaires culturelles, Clément Richard. Malgré un mandat qui lui donnait toute latitude, le comité s'est fixé d'étroites balises et y est demeuré; au lieu d'étudier tous les scénarios possibles, il s'est comporté en simple groupe de travail, qui examine les façons d'arrimer des établissements existants, la Bibliothèque nationale du Québec et la Bibliothèque centrale de Montréal, dans un nouvel immeuble dont la taille et les services répondent mieux aux besoins collectifs que les maigres installations actuelles. Le projet de loi porte la marque de cette timidité, qui fut celle de M. Richard devant tout équipement culturel quand il était ministre: la mission de la future GBQ manque d'ambition, et les perspectives de développement supplémentaire sont inexistantes.

Le gouvernement, qui a adopté sans réserve les vues du comité Richard, dispose de quelques excuses. La commission parlementaire s'est constamment perdue dans des chemins de traverse, intéressée à tout sauf au concept même de la GBQ. Des groupes du milieu du livre sont venus saluer le projet bien bas et féliciter la ministre et le premier ministre, si heureux de voir se profiler un grand projet qu'ils craignaient de le mettre en danger en le critiquant. Des groupes du milieu municipal sont venus disputer âprement les futurs budgets de fonctionnement et défendre les bibliothèques montréalaises de quartier, aujourd'hui affamées par le maire Bourque; ces questions exigeaient certes les réponses et engagements de la ministre mais elles passaient à côté du sujet principal. Des groupes du milieu universitaire sont venus donner leur bénédiction altière ou aimable au projet, soulagés qu'on ne cherche pas à les y associer. Des groupes d'usagers de la Bibliothèque nationale sont venus s'inquiéter de son envahissement par les hordes du grand public. Et l'opposition officielle, désireuse de démolir la chose sans avoir l'air barbare, a expédié au front son spécialiste des théories fumeuses, le député Pierre-Étienne Laporte, qui s'est enfui du côté des bibliothèques à puces, vaste Nintendo de la culture sans livres dont, paraît-il, les êtres intelligents devraient rêver. Bref, le concept mis de l'avant par le comité Richard est passé comme courriel, à peu près personne ne s'y étant intéressé.

C'est donc celui qu'on retrouve dans le projet de loi 403 et qui n'est tout de même pas dénué de vertus. La GBQ, dit le texte de loi, «*a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises, contribuant ainsi à l'épanouissement des citoyens*». À quoi s'ajoutent les sous-objectifs suivants: «*valoriser la lecture et l'enrichissement des connaissances, promouvoir l'édition québécoise, faciliter l'autoformation continue, favoriser l'intégration des nouveaux arrivants, renforcer la coopération et les échanges entre les bibliothèques et stimuler la participation québécoise au développement de la bibliothèque virtuelle*». Le message le plus clair, ici, est le rôle «*grand public*» de la future GBQ, qu'on ne saurait évidemment contester. Passé ce seuil élémentaire, la

plupart des autres missions assignées à la nouvelle institution sont soit floues — que veut dire être un «*catalyseur*» auprès d'autres institutions? — soit reflets de préoccupations certes politiquement correctes et désirables, mais de caractère annexe. L'éducation permanente, les bonnes relations interculturelles, la santé de notre édition, la niche québécoise sur l'autoroute de l'information, relèvent en premier lieu d'autres ministères ou missions gouvernementales et leur apparition au fronton de la «*mission*» de la GBQ souligne la dispersion du concept, expédié dans toutes les directions à la mode.

C'est que la préoccupation principale du rapport Richard est plus proche de la simple convivialité que d'un véritable souci «*d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir*». Certes la loi prévoit que la GBQ soit d'abord une bibliothèque, donc un lieu où l'on peut lire, enrichir ses connaissances, se former. Mais conformément aux valeurs festivières de notre culture, tout se passe comme si la bibliothèque

La Loi
sur la Grande
Bibliothèque
souffre d'un
concept trop
timide et limité.

devait s'excuser aussitôt de ce rôle traditionnel et se «*vendre*» surtout comme un lieu d'animation, de services spécialisés branchés, capables aussi bien d'aider les chômeurs en recherche d'emploi que d'initier les adultes aux joies de l'Internet, en plus de servir de vitrine à notre génie technologique et d'aider à la progression des autres bibliothèques. Mais le rapport de la GBQ «*à la culture et au savoir*» reste indéfini; il ne passe pas, ou bien peu, par la culture et le savoir eux-mêmes, c'est-à-dire par leur développement. A part offrir aux chercheurs «*l'accès aux collections spécialisées*», fonction qui sera héritée de la Bibliothèque nationale, la GBQ n'a aucune mission particulière touchant l'étude et la recherche. On doit comprendre qu'elle ne «*catalysera*» surtout pas les institutions d'enseignement, notamment les collèges et universités de Montréal, qui garderont jalousement la clientèle étudiante de leurs bibliothèques. On devine, derrière les suggestions d'activités que contient le projet de loi, une peur bleue d'intimider le grand public si la GBQ ressemblait trop à une oasis où trouver le temps, les ressources et le climat du développement intellectuel. Il faut que ça saute.

C'est une caricature que d'assimiler la future GBQ à un cybercafé, comme certains de ses critiques le font, mais elle paraît tentée par leur atmosphère. L'un des antidotes à cette tentation serait, en revoyant le texte de loi touchant la mission de l'institution, d'ouvrir une fenêtre sur des développements ultérieurs, pour l'instant absents. Comme la bibliothèque sera vraisemblablement sise au Quartier latin, au cœur d'un lieu d'étude et de culture, pourquoi son concept ne serait-il pas évolutif, ouvert à la création éventuelle d'une véritable cité des arts, de la littérature, de la communication, qui comprenne des volets de formation et de recherche, peut-être même repris des universités qui ont tendance à négliger de plus en plus leur vocation culturelle pour privilégier l'enseignement professionnel?

Ce serait, d'ailleurs, bien plus conforme au concept original, celui d'une «*Très Grande Bibliothèque du Québec*», que le comité a amputé du «*très*» pour sacrifier au climat frileux du déficit zéro et pour respecter la taille prévue de l'édifice. Mais puisqu'on ne cesse de nous seriner que les sacrifices n'auront qu'un temps, que le temps des projets n'est pas révolu pour l'éternité, il serait intelligent de les prévoir et de demander à la future GBQ de les planifier. C'est le souffle et l'élan qui manquent à ce projet de loi, et qui lui pourrait parfaitement se donner.



Et si nous changions de masque?

Jassistais il y a quelques années à une soirée au cours de laquelle on décernait un prix. Trop de monde pour moi, mais enfin, j'étais présent. De cette sorte de cérémonie, je ne re-



Gilles Archambault

tailleux, on ne souhaite pas qu'il se mette à se dénigrer. Du haut de sa tribune, il a un devoir de noblesse. L'homme que l'on nimbait de lauriers semblait sortir d'un nuage. Mon héros était aimable. Et on l'aimait tout autour.

Ce qu'on a pu en dire, de belles choses pendant cette soirée! Pour un peu, on aurait souhaité ajouter sa petite contribution. Le récipiendaire aurait fini par demander grâce et supplier qu'on n'envoie plus de fleurs et qu'on fasse plutôt un don à l'œuvre caritative de son choix.

Mais il y avait un os. Le chapelet d'hommages — sincères ou non, comme c'est l'usage —, on l'avait réitéré sur un ton presque uniment familier. Que l'on m'entende bien, je serais plutôt pour une approche simple, fraternelle, dépourvue de subtilités protocolaires. Mais la familiarité me gêne. J'avais l'impression, au bout d'un certain temps, d'assister à un banquet de clôture d'un congrès de parti ou à un de ces dîners d'apparat où les invités en smoking paraissent aussi à l'aise que je le serais en costume de ballerine.

On y faisait des blagues d'une insondable subtilité, on s'interpellaient en un langage codé proche de l'abs-

traction. Bref, on était familial. La familiarité engendre-t-elle forcément le mépris, comme on le prétendait naguère? J'avancerais plutôt qu'elle a en elle beaucoup d'énergie et qu'elle se reproduit à une vitesse foudroyante. Qu'est-ce qu'on ne faisait pas ce soir-là pour provoquer le rire gras, l'adhésion facile? On vousoyait le héros, mais au fond on le tutoyait. Afin de ne pas paraître engoncé, on tombait (moralement) la veste avant même d'avoir été invité à le faire.

On était entre nous. La belle excuse. En famille, était-on si relâché, froilait-on la vulgarité avec autant de gourmandise? De l'enfilade des hommages, je l'on nimbait de lauriers semblait sortir d'un nuage. Mon héros était aimable. Et on l'aimait tout autour.

Je crois bien n'avoir retenu que les mots d'acceptation de l'homme dont on célébrait les accomplissements. Pas leur contenu, plutôt insipide, mais la réserve civilisée du locuteur me rassérénait.

Moins timoré, je me serais approché de lui après la cérémonie pour lui dire qu'il méritait mieux que cette mascarade. Des témoignages plus intimes, mieux sentis, pas vulgaires, loin de ces complaisantes simagrées. On lui avait rendu hommage, certes, mais d'une façon qui n'était pas la sienne.

Se trouvait à mes côtés un invité peu bavard. J'avais tout de même fini par apprendre qu'il prenait l'avion pour Milan le lendemain. Il m'avait confié qu'il n'en revenait pas de la chaleur de cette réception, de l'aspect détendu de la soirée. Il nous trouvait bons vivants, ouverts, pas compliqués pour deux sous. Les soirées de première à la Scala étant tellement collet monté, il faisait bon respirer un autre air.

Montréalais dans l'âme, que j'ai naïve, j'avais commencé par être

flatté du commentaire. Il avait raison, mon Milanais — j'avais tout faux, il était Catalan et vivait à Turin —, nous ne sommes pas mauvais coucheurs. À l'exclusion des Français, que nous méprisons aussi fermement que les organisations d'anciens combattants et les partitionnistes du West Island, nous sommes accueillants. Le cœur grand comme un autobus, nous aimons tous ceux qui aiment le sirop d'érable, la poutine préparée par des Grecs, les galas télévisés et les livres de recettes de sœur Angèle.

Il semblait tellement emballé, mon faux Italien, que je n'ai pas osé modérer son enthousiasme. Je me suis retenu de lui dire qu'il m'arrivait de souhaiter que l'image que nous projetions de nous-mêmes soit parfois moins familière.

Que cet occasionnel compagnon de table reconnaisse en nous de joyeux drilles un peu lourdauds ne me comblait pas d'aise au fond. J'aurais désiré qu'il ait une conversation avec le héros. Seul à seul, loin de cette manifestation, j'aurais aimé aussi qu'il sache qu'en dehors de cette kermesse, la plupart des orateurs étaient parfaitement estimables.

Si seulement ils n'étaient pas convaincus de la nécessité de mimer les enfants attardés, de poser en amateurs de grosses blagues, d'utiliser une langue molle et imprécise.

Mais nous sommes redoutables quand nous avons conscience d'être en nous, de faire nombre, quand nous nous sommes donné la permission d'avoir recours aux mots et aux usages de la tribu.

Qui nous aime nous suive, semblons-nous dire alors. On nous suit, très souvent, mais comme on suit des jeux d'enfants auxquels on ne comprend rien au fond. Je préférerais un autre masque, vous dis-je, celui de la familiarité bon enfant est ébréché.

L E T T R E S

Souverainistes et séparatistes

Dans une analyse intitulée «*Naitre, c'est se séparer*», publiée dans *Le Devoir* du 29 novembre dernier, l'écrivain Bruno Roy s'étonne du fait qu'Yves Michaud, un libéral devenu souverainiste, refuse d'être étiqueté comme «*séparatiste*».

Curieux, car M. Roy est un fin psychologue. Il écrit que les fédéralistes, plutôt que de parler de «*souveraineté*», parlent de «*séparation*» ou de «*divorce*» pour l'effet psychologique que cela crée chez les électeurs (soit l'image culpabilisante et traumatisante d'une rupture ou d'un échec).

Par malheur, M. Roy n'est pas un fin sémanticien, car il semble ignorer que le mot «*séparatiste*» évoque aussi de la violence. En effet, journaux, radio et télévision nous assomment régulièrement avec les actes barbares et meurtriers commis par des organisations dites «*séparatistes*». Je donne un exemple tiré du *Journal de Montréal* du 2 décembre 1997. On y écrit que les «*séparatistes*» basques ont «*assassiné plus de 760 personnes depuis 1968*».

M. Roy devrait s'intéresser à l'actualité internationale et commettre

une nouvelle analyse dans un an. Il verra bien qu'il n'y a pas de telles organisations «*séparatistes*» au Canada. Peut-être même qu'il finira par comprendre pourquoi les souverainistes refusent d'être associés à des organisations extrêmement violentes...

Amy Robinson
Trois-Rivières, 3 décembre 1997

Choyés de l'univers

En cette période des Fêtes, il serait bon de prendre conscience que six milliards de personnes vivent sur cette planète et que des semblables, en grand nombre, vivent dans des conditions périlleuses. Il serait bon de porter à la réflexion qu'ici, des gens meurent de trop boire d'alcool et que là-bas, des humains meurent de ne pas avoir assez d'eau.

Qu'ici, des gens meurent de trop s'empresser le ventre et que là-bas, des humains meurent de ne rien avoir dans l'estomac. Qu'ici, des gens achètent des pilules coupe-faim et que là-bas, des humains cherchent désespérément un peu de pain. Qu'ici, de jeunes gens se tuent pour des riens et que là-bas, de jeunes humains sont tués pour des riens. Qu'ici, des enfants braillent parce qu'ils n'ont pas le

dernier jouet à la mode et que là-bas, des enfants travaillent comme des esclaves, sans mot dire, sous le joug, prisonniers. Qu'ici, des gens se droguent pour fuir la réalité et que là-bas, des humains réussissent à assumer leur dur quotidien.

Qu'ici, des gens ont construit et vendent des mines antipersonnel pour là-bas, et que là-bas, on ne se doute pas qu'ici on se fait des règlements, des amendes pour qui ne ramasse pas les excréments de son chien; on a horreur de mettre les pieds là-dessus! Qu'ici, au nom de l'Halloween, on imite les cris d'horreur et les bourreaux et que là-bas, au nom d'Allah, on massacre des humains de sang-froid. Qu'ici, on n'apprécie pas notre pays et que là-bas, les humains sont fiers de leur terre aride.

Qu'ici, les gens font la gueule pour un rien et que là-bas, les humains gardent le sourire malgré tout. Ici, souvent, les gens créent leur propre malheur et là-bas, les humains voient le bonheur dans la moindre étincelle. Nous sommes les choyés de cet univers, mais nous ne le réalisons pas. De quoi nous plaignons-nous au juste? N'oublions jamais nos frères et sœurs qui vivent de «*l'autre côté*».

Pierre Viau
Saint-Eustache, 25 novembre 1997

À P R O P O S

...de la croissance de l'emploi

L'emploi a augmenté de 189 000 en 1996, ce qui représente une hausse par rapport aux 99 000 emplois enregistrés en 1995.

Les gains chez les femmes adultes (110 000) ont dépassé ceux des hommes adultes (99 000).

Toutefois, tous les gains réalisés par les hommes ont pris la forme d'emplois à temps plein, tandis que les deux tiers de ceux réalisés par les femmes ont pris la forme d'emplois à temps partiel.

Le nombre d'emplois détenus par les 15 à 24 ans a diminué de 20 000 au cours de l'année. La croissance de l'emploi n'a pas été uniforme partout au pays, le Québec et les provinces de l'Atlantique ayant enregistré des pertes, tandis que l'Ontario et les provinces de l'Ouest ont noté des gains.

Emploi et le revenu en perspective, printemps 1997, Statistique Canada, dans *Tendances sociales canadiennes*, été 1997.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUE, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSAÇON, ROLAND-YVES CARRIGAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

La Grande Bibliothèque du Québec

Un concept rassembleur

Un équipement moderne, efficace, dont la collection sera des plus complètes: voilà ce que les Montréalais gagnent en définitive

LOUISE BEAUDOIN

La ministre de la Culture et des Communications résume les motifs justifiant le projet de Grande Bibliothèque du Québec au moment de la présentation du projet de loi à l'Assemblée nationale.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Louise Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications du Québec

La Grande Bibliothèque du Québec est un projet nécessaire si l'on veut que cesse cette situation où l'on empile les ressources documentaires québécoises sans que les citoyens puissent y avoir accès. Les connaissances gisant à l'abandon sur des tablettes sont des connaissances mortes.

C'est ce qu'une quasi-totalité des intervenants est venue dire, récemment, devant la Commission parlementaire chargée de scruter notre concept original. Ceux-ci représentaient, rappelons-le, non seulement le milieu du livre et des bibliothèques, mais une gamme très diverse d'intervenants venant de tous les secteurs.

Pourquoi un tel appui à la Grande Bibliothèque pour laquelle nous présentons un projet de loi? Parce que le concept de GBQ résout plusieurs problèmes discutés depuis 15 ans au moins, en même temps qu'il crée un élan en faveur de la lecture, voie privilégiée vers la culture. D'abord, il règle le problème de diffusion des collections de la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ), mais aussi de celles de la Bibliothèque centrale de Montréal (BCM). Il dote Montréal d'une institution nécessaire à une métropole culturelle.

Mais il faut le souligner: la GBQ rayonnera hors de la région de Montréal puisque, dans une perspective de partage des ressources, elle aura des activités propres à soutenir l'ensemble des bibliothèques du Québec. On l'a dit, la GBQ sera une «tête de pont». Au delà des problèmes précis qu'elle règle, la GBQ s'inscrit dans une approche globale à l'ère de l'infor-

mation et du savoir. Une ère où la lecture, la formation et la transmission des connaissances seront à la base de la vitalité des sociétés.

Questions et réponses

Bien sûr, nous devons, dans la comparaison de l'actuel projet de loi, prendre en compte certaines des inquiétudes et des appréhensions exprimées pendant la commission. Une de celles-ci porte sur la mission des deux institutions qui contribueront à la GBQ: la BNQ et la BCM. Soyons clairs: même si elles mettent en commun une partie de leur fonction de diffusion, chacune des deux institutions aura son identité propre. La BNQ conserve tous ses mandats, sa mission de conservation de développement d'expertise, à l'exception précisément de celui de diffusion du patrimoine, confiée par entente à la GBQ. Pour sa part, la BCM, en confiant ses

collections à la GBQ, pourra enfin les exploiter de façon optimale. Rappelons aussi que le protocole d'entente à intervenir entre le gouvernement du Québec et Montréal traitera de la contribution financière de la Ville au fonctionnement de la nouvelle institution et des services qu'offrira la GBQ aux bibliothèques de quartier.

Grande, pas titanesque!

Le coût de construction de la GBQ (75 millions de dollars) ne semble nullement extravagant si on le compare avec celui d'autres équipements. Pensons à la rénovation du Casino de Montréal (150 millions) ou ces constructions sportives du secteur privé comme le Centre Molson (environ 200 millions) et l'éventuel stade de baseball (environ 250 millions). Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, de 25 millions, elles ne commenceront à couvrir pleinement

qu'après l'ouverture de la GBQ, prévue pour 2001. À ce moment, l'objectif du déficit zéro aura été atteint.

Au reste, «Grande Bibliothèque» ne signifie pas «titanesque». Comparer est instructif, ici encore. Si l'on construisait la GBQ selon les normes utilisées pour la bibliothèque centrale de Québec, en proportion de la population, la GBQ devrait être de deux à deux fois et demie plus grande (de 60 000 à 75 000 m²)! Est-ce à dire que l'on ne respectera pas les normes dans le cas de la GBQ? Aucunement. L'absence de services de préparation des documents et l'utilisation des nouvelles technologies permettront une rationalisation considérable de l'espace.

Tout le monde y gagne

Un équipement moderne, efficace, dont la collection sera des plus complètes: voilà ce que les Montréalais gagnent en définitive. Sans compter que leur effort financier, au chapitre du fonctionnement, sera identique, voire inférieur, à ce qu'ils paient déjà pour la BCM.

La construction de la GBQ ne pourra donc pas influencer négativement sur la situation financière des bibliothèques de quartier à Montréal. De toute façon, le niveau exact de la contribution montréalaise sera déterminé, non pas unilatéralement par le gouvernement, mais selon le protocole d'entente qui sera établi avec la Ville après consultations publiques.

Sur le budget des bibliothèques publiques du Québec, l'impact de la GBQ sera nul. Je me suis formellement engagée à ce que cet investissement ne se fasse pas au détriment des autres bibliothèques publiques. J'ai affirmé à plusieurs occasions que l'État a un rôle important à jouer dans leur développement. J'ajouterais que, comme par le passé, nous assumerons cette responsabilité, en concertation avec les municipalités, premiers responsables de

leur fonctionnement. Le printemps dernier, par exemple, nous accordions une somme supplémentaire de cinq millions à l'achat de livres, portant à 15 millions notre effort financier global sur ce plan. Nous confirmons récemment que ce montant de cinq millions devenait récurrent.

La politique de la lecture et du livre

Un projet de politique de la lecture et du livre sera bientôt présenté pour consultation. La GBQ sera partie intégrante de celle-ci, bien que, d'abord et avant tout, elle résolve des problèmes précis de diffusion que nous devrions corriger de toutes façons. Opter dès aujourd'hui pour la GBQ n'a donc rien de prématuré. En formulant l'engagement global du gouvernement envers la lecture, nous pourrions compter sur cette nouvelle et solide institution, un navire amiral de la lecture. La politique de la lecture et du livre sera rendue publique avant l'adoption du projet de loi sur la GBQ.

Quant à la numérisation, elle recèle des possibilités certes extraordinaires, mais n'élimine pas le besoin de se doter d'un lieu physique. Elle pose pour l'instant de sérieux problèmes techniques et juridiques qu'il faudra clarifier. Dans le «bouillon de culture» actuel, qui bouleverse tous les domaines touchant de près ou de loin l'information, l'éducation, le savoir et la culture, la donne semble changer quotidiennement! Aussi, ai-je adhéré à la proposition du CRIM à l'effet de constituer un comité qui précisera la place des nouvelles technologies dans le projet de GBQ. Un tel comité nous permettra de prévoir le plus précisément possible une stratégie d'alliance entre le livre et les nouvelles technologies.

La présentation du projet de loi annonce l'acte de naissance de cette institution nécessaire qu'est la GBQ, projet porteur dans notre société à la veille du nouveau millénaire.

Éducation, emploi, revenu

Une combinaison encore gagnante

PIERRE BEAULNE

Economiste à la Centrale de l'enseignement du Québec

«Qui s'instruit s'enrichit.» C'était le slogan des années 1960, qui accompagnait la vaste réforme du système d'éducation. Aujourd'hui, bien des jeunes doutent que ce soit encore vrai. Le marché du travail s'est resserré, les perspectives d'emplois stables, valorisants et bien rémunérés sont plus incertaines. Sans nier ces réalités, j'aimerais soumettre quelques observations socio-économiques sur les liens entre l'instruction, l'emploi et les revenus afin d'encourager les jeunes à persévérer dans leurs études.

Selon les données de Statistique Canada pour 1995, les personnes au Québec qui ont complété des études secondaires ou engagées des études postsecondaires bénéficient d'un revenu annuel moyen qui est 1,4 fois plus élevé que celui des personnes ayant huit années d'instruction ou moins, soit 22 456 \$ comparativement à 16 082 \$. Les personnes qui détiennent un diplôme universitaire bénéficient, pour leur part, d'un revenu annuel moyen qui est 2,4 fois plus élevé, soit 38 817 \$. Sur 20 ans, ces écarts représentent 127 500 \$ de plus dans le premier cas et 455 000 \$ de plus dans le second cas, ce qui n'est pas négligeable (*Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, Statistique Canada, 13-207, t. 49).

Les liens entre l'éducation et l'emploi sont tout aussi marqués, sinon davantage. Sur les 2,2 millions de Québécois âgés de 15 ans et plus qui n'ont pas complété d'études secondaires, seulement 39 % ont participé au marché du travail en 1996. De cette maigre fraction, 17,9 % étaient en chômage, si bien que seulement 691 000 personnes de cette catégorie ont occupé un emploi. C'est moins que le tiers. Il faut rappeler, cependant, que les personnes moins scolarisées sont aussi les personnes les plus âgées et que celles-ci sont moins susceptibles de faire partie de la population active. Sur les 2,9 millions de personnes qui ont complété des études secondaires ou engagées certaines études postsecondaires, 74 % ont participé au marché du travail en 1996. Chez celles-ci, le taux de chômage s'établissait à 11 %. Sur les 745 000 personnes titulaires d'un diplôme universitaire, 82 % étaient actives sur le marché du travail en 1996. Seulement 6 % de celles-ci n'ont pu trouver d'emploi.

On peut également ajouter qu'en 1995, sur les 428 900 adultes aptes au travail et prestataires de l'aide sociale, 351 000 n'avaient pas complété d'études secondaires, soit 82 % de la clientèle. Parmi les nouveaux prestataires de l'aide sociale entre 1990 et 1995, deux sur trois ont entre neuf et douze ans de scolarité. Il y a un grand nombre de jeunes parmi ceux-ci, plus vulnérables sur le marché du travail, mais la majorité de ces nouveaux prestataires est composée de personnes âgées de 30 à 44 ans (*Perspectives professionnelles et potentiel d'intégration au marché du travail des prestataires aptes*, MMSR, mars 1997).

Certains ont dit que la crise du chômage, de l'exclusion et de la pauvreté était essentiellement une crise du travail non qualifié. Les observations précédentes accréditent ce point de vue. Si la situation du marché du travail s'est détériorée pour tous depuis quelques années, les reculs ont été bien plus importants pour les personnes les moins scolarisées.

LE COURRIER DE NOS LECTEURS

Le Devoir est heureux d'accueillir dans cette page les analyses et les commentaires de ses lecteurs. Etant donné la réponse enthousiaste de ces derniers, nous nous réservons la possibilité de réduire la longueur des textes retenus. Nos correspondants sont invités à joindre à leur envoi une disquette pour faciliter et accélérer la saisie de leurs propos. Sauf lors de situations d'urgence, la transmission par télécopie n'accélère pas la publication, au contraire. La longueur des textes ne devrait pas dépasser 1000 mots, ou 7000 caractères. Vous pouvez aussi utiliser le courrier électronique: redaction@ledevoir.com

Réplique à un éditorial de Jean-Robert Sansfaçon

Pourquoi les infirmières se tairaient-elles?

Personne mieux que les infirmières ne possède l'expertise pour juger des soins infirmiers

GYSLAINE DESROSIER

Présidente de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Inspiré sans doute par *Omeria*, Jean-Robert Sansfaçon, dans son éditorial du 6 décembre dernier (*«La guéguerre des infirmières»*, *Le Devoir*, page A 10), décrit les infirmières comme de vulgaires «bagarreuses de rue».

Le dossier que la profession a rendu public ces jours derniers a été prestement écarté du revers de la main par Jean-Robert Sansfaçon. Il a curieusement servi à attaquer la crédibilité des infirmières et, plus particulièrement, celle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Alors que les infirmières font, pour la première fois, une sortie publique d'envergure pour exposer l'état actuel des soins infirmiers après trois ans de réforme et de besogneuse collaboration au virage ambulatoire, la «dénonciation est trop forte pour être jugée recevable» et ne serait qu'un «discours d'épouvante» qui n'a pour motif que de faire triompher le corporatisme infirmier.

La crédibilité des infirmières

M. Sansfaçon oppose la crédibilité des infirmières aux propos du Dr Rochon, de l'Association des hôpitaux du Québec et de la Fédération des CLSC du Québec, qui, semble-t-il, sont mieux informés sur les impacts au chevet des malades des efforts budgétaires de 1,9 milliard. M. Sansfaçon nous concède du bout des lèvres que la situation des patients de soins de longue durée puisse être troublante.

Qui mieux que les infirmières pos-

sède l'expertise pour juger des soins infirmiers? M. Sansfaçon va jusqu'à remettre en cause l'impartialité de la directrice des soins infirmiers qui, selon lui, «boycotte systématiquement» les infirmières auxiliaires. Comment peut-il aïnsi juger sans procès, sans preuve? À cet égard, il endosse d'emblée le discours des grandes centrales syndicales qui veulent protéger les postes des employés généraux. Pourtant, la Loi sur les infirmières et les infirmiers et la Loi d'organisation des services de santé ont confié aux infirmières la responsabilité de planifier, d'organiser et de contrôler les soins infirmiers et de juger du personnel de soutien que les infirmières requièrent. M. Sansfaçon remet en cause nos lois? Qui donc serait moins partial que les infirmières, selon lui? Le directeur des finances? Le directeur des ressources humaines? Lorsqu'une infirmière met de l'avant un programme de soins qui permet de réduire le temps de séjour, donc d'économiser, mais qui exige pour les jours d'hospitalisation résiduels une plus grande intensité de soins, et par conséquent une augmentation de la présence d'infirmières, elle est en plein «power trip», mais pour les autres professions, cela s'appelle la collaboration au virage ambulatoire ou la recherche d'excellence.

Les directrices de soins infirmiers sont en voie de disparition au Québec. On modifie leurs fonctions pour qu'elles occupent des fonctions dites «staff». Ce faisant, il n'y aura plus personne à la tête de l'établissement pour parler des malades et des compressions budgétaires qui affectent les soins.

M. Sansfaçon dispose de la question de l'organisation des soins infir-



ARCHIVES LE DEVOIR

Gyslain Desrosiers, président de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

miers dans le système de santé en quelques lignes, alors que dans toutes les provinces canadiennes et aux États-Unis, des experts ont mis en relief les éléments décisionnels les plus importants, notamment dans un des plus réputés rapports (1996) de l'Institute of Medicine, organisme associé au National Academy of Sciences et conseil avisé au gouvernement fédéral américain. Ce rapport, qui repose sur des recherches touchant des milliers d'hôpitaux, a démontré que le taux de mortalité en milieu hospitalier est statistiquement relié à cinq facteurs principaux, dont le taux d'infirmières et leurs qualifications. Ainsi, lorsque l'on considère le devenir du CHUM sur la question de l'organisation des soins infirmiers, ne faudrait-il pas se demander si nous aurons à Montréal un hôpital affilié à l'Université McGill, conforme aux

normes nord-américaines de soins infirmiers, et un autre, conforme aux desiderata des employés généraux?

Les vrais enjeux

Nous avons mis en évidence le phénomène de la désassurance des soins infirmiers et leur privatisation, dernier bastion professionnel à être rattrapé par la désassurance.

D'autres avant nous ont sonné l'alarme. Au cours des deux dernières années, l'Ordre professionnel des diététistes du Québec a documenté la malnutrition des personnes âgées hébergées, les orthophonistes, la réduction notable de leur présence en milieu scolaire; l'Ordre des physiothérapeutes du Québec a démontré le taux de privatisation croissant de l'accès aux services des physiothérapeutes; en fait, malgré les répercussions cliniques très graves pour les clientèles, l'accès aux services de réadaptation physique n'est pour ainsi dire possible que pour les citoyens ayant des assurances privées. Quant aux soins infirmiers, les régimes privés ne les prévoient même pas car l'État devait y pourvoir. N'est-il pas temps au Québec de réfléchir à cette iniquité sociale autrement qu'en termes de compressions de budgets des hôpitaux et de déficit zéro? Les trois régimes d'assurance (maladie, hospitalisation et médicaments), non intégrés, sont à certains égards désuets. Est-il indécrottable d'en réclamer la révision? Le Conseil de santé et du bien-être a déjà mis de l'avant l'importance de fusionner les régimes d'assurances.

Mais peut-être que les sujets discutés sur la place publique par les infirmières manquent de rectitude politique. Les infirmières devraient-elles retourner à leurs chaudrons — oups! —, à leurs seringues, et surtout ne pas

se mêler des virils débats sur les régimes d'assurance-santé? Une «audace», comme nous l'a fait remarquer un député en commission parlementaire, que l'OIIQ a eu en allant discuter du régime d'assurance-médicaments...

La protection du public

Quant aux autres aspects de notre conférence de presse, tel le manque de transparence du système sur les indicateurs qualitatifs, les taux de décès, de réadmissions, de chutes, de plaies de lit, ou encore le problème de protection du public dans les centres d'hébergement sans aucune réglementation, ils ne nous apparaissent pas conformes au mandat de protection du public d'un ordre professionnel.

Pour ce faire, à l'instar de Louis Roy, président de la FSSS-CSN, M. Sansfaçon réclame l'intervention du président de l'Office des professions du Québec pour nous bâillonner en s'appuyant sur la documentation produite par cette centrale. Ainsi, le corporatisme d'une grande centrale syndicale apparaît, aux yeux de M. Sansfaçon, hors de tout soupçon. Mais les ordres qui visitent les établissements publics et qui sont témoins de pratiques professionnelles en déclin, consécutives à des décisions administratives, doivent se taire, s'en laver les mains et faire porter à leurs membres l'odieux des erreurs commises.

Actuellement, trois États américains ont adopté des lois dites de protection des patients (Patient Safety Act) pour éviter que les administrateurs n'aillent trop loin dans les coupes de personnel. Un ordre professionnel au Québec qui réclame l'équivalent serait-il indûment corporatiste? La loi du silence s'est installée dans le système de santé. Jusqu'où les infirmières doivent-elles accepter que leur profession soit dénaturée?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Kathleen Levesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Clément Trudel (relations urbaines), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsables des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (titres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne (correspondant parlementaire à Ottawa), Marie Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la politique); Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Québec), Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (avis de lecture), Judith Lachapelle, Marie-Claude Petit (commissaire). La documentation: Gilles Paré (directeur), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lalleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

HÔPITAUX

SUITE DE LA PAGE 1

En priorité, la Régie veut sabrer de façon draconienne dans les délais pour obtenir des services surspécialisés comme la chirurgie cardiaque, la neurochirurgie, la chirurgie orthopédique, les cataractes, la radio-oncologie et la déficience intellectuelle. Autant de services où les délais actuels sont jugés inacceptables.

« 8200 personnes sont en attente pour subir une opération ophtalmologique, dont la majorité sont des cataractes. Et 1200 se sont ajoutées dans la dernière année seulement. Il faut augmenter le temps disponible en salle d'opération », a insisté hier M. Villeneuve.

Plus encore, 351 personnes sont toujours en attente d'une chirurgie cardiaque. Confrontée à une crise majeure en chirurgie cardiaque en juin dernier, la Régie avait dû injecter *in extremis* 600 000 \$ pour opérer des centaines de malades durant l'été. Malgré une réduction de 30 % de patients en attente, beaucoup reste à faire. Le plan vise l'élimination de cette liste et veut garantir aux patients une intervention en moins d'un mois. À l'heure actuelle, il faut quatre à six semaines, selon l'hôpital, pour subir une opération cardiaque.

Pas moins de 1900 familles sont aussi en attente de services en déficience intellectuelle depuis trois à cinq ans. Douze millions seront versés pour accroître les soins à domicile et dans les CLSC destinés à cette clientèle vulnérable. « C'est le secteur où nous avons constaté les problèmes les plus importants. Il faut faire un sérieux redressement », a insisté M. Villeneuve.

Par ailleurs, la Régie entend aussi donner un coup de barre pour éliminer les débordements épisodiques qui persistent dans quatre ou cinq hôpitaux de Montréal et éradiquer les attentes de plus de 48 heures.

En santé mentale, 9,5 millions sont prévus pour accroître les services dans la communauté et remplacer la disparition de 120 lits dans les hôpitaux. Les services de prélèvements devraient être rendus accessibles dans tous les CLSC, et la Régie veut aussi offrir des services médicaux de première ligne de 8h à 22h, sept jours sur sept, dans tous les territoires. Enfin, on veut doubler le nombre de places en centres d'hébergement offrant plus de 2,5 heures de soins aux personnes âgées. Au total, c'est 18,4 millions de plus que recevront les CLSC pour donner plus de services. Le budget global de la Régie atteindra trois milliards l'an prochain, soit 105 millions de moins que l'an dernier.

Le président du conseil d'administration de la Régie, Conrad Sauvé, a résumé l'idée maîtresse du nouveau plan triennal en soutenant que la priorité était maintenant de donner « les services à la bonne vitesse ».

« Le défi des trois prochaines années sera celui de l'accès et de la réduction des délais. Il n'y a pas de programme massif de fusions, pas de fermetures, donc on va vers une période de stabilité beaucoup plus grande », a-t-il dit, ajoutant que, tout au plus, de 500 à 600 postes pourraient être affectés par ces changements. Quelque 7500 employés avaient été affectés par le plan 1995-1998 qui prévoyait la fermeture de sept hôpitaux.

Pour réaliser son plan, la Régie devra toutefois trouver 50 millions. Car des 110 millions nécessaires pour améliorer les services, seulement 30 sont acquis, provenant de la réaffectation des budgets existants, et 30 autres millions, dont 12 seront puisés à même les fonds prévus par le budget Landry pour des projets d'économie sociale, alors que 18 millions ont été promis par le ministre Rochon pour éponger les coûts du système l'an prochain.

« C'est évident que le 50 millions n'est pas dans nos coffres. Mais s'il y a un consensus sur cette priorité, les efforts pour trouver ces sommes seront faciles », a indiqué Marcel Villeneuve, ajoutant que Montréal pourrait aussi avoir sa part d'une enveloppe nationale prévue par le ministre Rochon pour les services surspécialisés.

Un des pans importants du plan concocté par la Régie, soit le regroupement des services administratifs, d'entretien, de buanderie et d'alimentation du réseau de la santé montréalais, pourrait apporter une réponse à ce trou de 50 millions.

On estime à 80 millions les sommes qui pourraient être économisées, soit 10 % du budget annuel des dépenses administratives et de soutien, à la suite du regroupement de services. Les 2300 départs à la retraite d'employés de ces secteurs survenus l'été dernier permettront d'effectuer ces fusions sans entraîner de pertes d'emplois.

Mais toutes ces propositions devront passer l'étape de la consultation populaire avant de voir le jour. Comme en 1995, des organismes et des experts seront entendus en mars prochain sur ce plan directeur, et le conseil d'administration livrera un plan revu et corrigé à la fin mars, sur le regroupement des services, et fin avril, sur l'amélioration des services.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et les appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupements

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Les assistés sociaux fulminent

« Une victoire de la ligne dure néolibérale »

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — La réforme de l'aide sociale ne règlera pas le problème de la pauvreté, contre laquelle il faudra continuer la lutte, a averti hier François David.

Mme David, qui est porte-parole de la Coalition nationale sur l'aide sociale en tant que présidente de la Fédération des femmes du Québec, a noté que la mesure comprenait quelques « bonifications ».

« Mais on est loin d'avoir résolu la lutte à la pauvreté. On devra continuer la bataille de plus belle », a dit Mme David, quelques heures après le dépôt à l'Assemblée nationale du projet de loi réformant l'aide sociale.

La porte-parole a décrit son groupe comme « pas très enthousiaste » à l'endroit de la réforme.

Jean-Yves Desgagnés, coordonnateur de la Coalition, a signalé pour sa part qu'on « connaît désormais les vraies couleurs du Parti québécois, avec l'introduction de l'obligation de « parcours » pour les jeunes de 18 à 24 ans ».

M. Desgagnés a parlé d'une « victoire de la ligne dure néolibérale ». Il affirme que « la réforme n'apporte pas de réponse à la question de la pauvreté » et déplore que « dans le texte même de la loi, l'aide sociale n'est pas décrite comme un droit ».

« Mme Harel vient d'achever l'œuvre du ministre Bourbeau », a-t-il conclu, dans une allusion à la réforme que le précédent gouvernement libéral avait apporté à l'aide socia-

le en 1988, sous la direction du ministre André Bourbeau.

Du côté de l'opposition libérale, le porte-parole Russell Copeman, député de Notre-Dame-de-Grâce, a déploré que le gouvernement n'ait pas investi beaucoup d'argent neuf dans l'aide sociale, où il a coupé plus de 400 millions depuis trois ans.

« Comment peut-on prendre au sérieux une réforme qui n'injecte pas des sommes substantielles pour améliorer le sort des personnes qui sont sur l'aide sociale? », a dit le député Copeman.

Il a noté également que le régime devient coercitif pour les jeunes. « Tous les experts indiquent que les régimes coercitifs ne sont pas efficaces ».

Le député de Notre-Dame-de-Grâce a également relevé le fait qu'une tranche de 100 \$ de la pension alimentaire ne sera plus déduite du chèque de la bénéficiaire lorsqu'un enfant est âgé de moins de cinq ans. « Cela ne s'appliquera qu'à des familles dont les enfants ont moins de cinq ans. Dès que l'enfant a six ans, les pensions alimentaires sont comptées comme revenus de travail. Cela va contre toute définition d'équité que je connaisse », a dit M. Copeman.

Le Parti libéral est actuellement sans proposition précise en matière d'aide sociale, mais le député Copeman a promis que, lors de la prochaine campagne électorale, sa formation politique aura des « engagements clairs » en cette matière et qu'ils seront respectés par un éventuel gouvernement libéral.

DORÉ « Il faut mettre de l'ordre dans notre baraque »

SUITE DE LA PAGE 1

créer entre Montréal et le milieu des affaires.

M. Doré s'engage dans une voie délicate. Les termes « partenariat », « privatisation », « imputation », « concession » et autres « affermage » ont soulevé un important tollé à Montréal depuis un an et demi. Le maire Pierre Bourque y voyait la solution d'avenir pour Montréal. Il a vite remballé ses quelque 45 projets qui devaient permettre de réduire de 15 à 20 % les dépenses municipales. Cette volte-face fut principalement générée par le controversé dossier de l'eau.

D'emblée, Jean Doré écarte toute possibilité de privatiser le réseau d'aqueducs et d'égouts. De toute évidence, il mesure l'ampleur de la bataille que cette possibilité a suscitée dans la population et les médias.

Il maintient toutefois que le partenariat pourrait dégraisser Montréal. « Pour moi, c'est clair qu'il peut y avoir des activités qui ne sont pas essentielles à la Ville, comme reconstruire des moteurs, recharger des pneus et le service de serrurier. Montréal était un régime autarcique. Il fut un temps où les cols bleus ne pouvaient installer que ce qui était fabriqué par eux, des tables à pique-nique aux poubelles. Cette approche-là ne peut pas donner la vérité des coûts parce que tout est dilué dans l'organisation », explique-t-il.

Cette nouvelle position l'entraîne d'autant plus sur un terrain glissant qu'au même moment où il se dit prêt à servir à nouveau les Montréalais, il est demeuré à la tête d'un consortium privé. Ce dernier est composé de la firme d'ingénierie SNC-Lavalin — une des entreprises qui ont démontré beaucoup d'intérêt à ce que la Ville de Montréal se déleste de certains services —, de Desjardins, de la Banque Nationale et d'une entreprise américaine, Cubic.

Jean Doré reconnaît que sa situation est malaisée. Mais il se montre tranchant devant ce que d'aucuns appellent le complot de SNC-Lavalin pour installer dans un but intéressé Jean Doré à la mairie. « Je suis un libre-penseur et je vais continuer à réfléchir par moi-même. J'ai toujours eu les deux mains libres », dit-il.

Pour Jean Doré, le partenariat, ce sont des économies, une façon d'améliorer la position concurrentielle de la Ville et de favoriser le développement économique. Il considère que l'administration montréalaise ne pourrait aller de

l'avant en faisant fi des syndicats. M. Doré les défie d'ailleurs de démontrer ce qu'ils ont toujours soutenu, soit que les fonctionnaires pouvaient être aussi efficaces que ceux du secteur privé. Et cette démonstration sera possible si le coût de chaque service municipal est établi.

Plus largement, le Vérificateur général du Canada, Denis Desautels, qui a analysé les risques de la privatisation, écrivait dans ses rapports d'octobre et décembre derniers « que les risques inhérents aux cessions sont moindres quand le processus est réalisé en deux phases ». M. Desautels estime que le gouvernement — qui pourrait très bien être la municipalité — doit d'abord isoler l'activité à être cédée pour en connaître la véritable valeur et passer ensuite à l'action.

Déjà, le Service des finances de la Ville a entrepris l'année dernière de créer un Fonds de gestion de l'eau, ce qui pourrait permettre de réclamer davantage aux municipalités approvisionnées par Montréal.

Jean Doré souligne également que le travail qui incombe aux politiciens montréalais pourrait se concentrer sur la direction politique, l'administration de bien des fonctions pouvant être assumées plus efficacement par des gestionnaires de métier. « Peut-être faudrait-il garder les élus dans le rôle essentiel qui est le leur, soit de fixer, avec leur légitimité démocratique, les priorités et les enveloppes qui y sont rattachées », souligne-t-il.

Chose certaine, pour être pris au sérieux par Québec, alors que Montréal réclame un pacte fiscal, « il faut d'abord mettre de l'ordre dans notre baraque », dit-il.

Malgré cette nouvelle vision, Jean Doré a-t-il vraiment changé? « Généralement, quand tu as fait des gaffes, le propre de n'importe qui, c'est d'en tirer des leçons. On peut faire confiance parce que les gens ne recommandent pas deux ou trois fois les mêmes erreurs, à moins d'être complètement stupide », fait-il valoir.

Il se dit préoccupé par la débâcle de Montréal et cherche à rallier les milieux d'affaires, culturels et communautaires autour d'une action commune. « Si je n'ai pas ces conditions-là, je ne peux pas réembarquer et ramener à contre-courant, surtout avec l'impact négatif de ce que je représente. Je suis parfaitement conscient de ça. Dans des sondages, il y a 53 % de la population qui m'appuient mais aussi 47 % qui ne m'appuient pas. Je lis les sondages comme tout le monde », admet Jean Doré.

Queen's Park fera relâche jusqu'en mars

Toronto (PC) — La session de la première législature du gouvernement ontarien a pris fin hier, après deux ans et demi consacrés à mener à bien des réformes majeures et à sabrer dans les dépenses comme jamais auparavant.

Ce n'est qu'en mars prochain que le parlement se réunira à nouveau, pour entendre le discours du trône.

Depuis leur prise de pouvoir en juin 1995, les conservateurs de Mike Harris ont mis en place un régime d'austérité, axé essentiellement sur l'élimination rapide du déficit,

obligeant ainsi les Ontariens à se serrer la ceinture.

La méthode Harris s'est traduite par des compressions budgétaires de plusieurs milliards de dollars, entraînant des bouleversements importants dans les institutions de la province, dont la fermeture d'une trentaine d'hôpitaux, la refonte des structures scolaires et la création d'une méga-cité à Toronto.

En matière de relations de travail, le gouvernement Harris a employé là aussi la manière forte, modifiant les lois du travail, se mettant à dos pratiquement tous les groupes de travailleurs.

GRÉVISTES

Gérald Larose dénonce vivement les méthodes de Québec

SUITE DE LA PAGE 1

pour la résolution. La responsable de l'information, Christiane Robidoux, explique que les membres ont choisi un « repli stratégique ». « Avec des attaques de cette taille-là, c'était impossible à contrer. Nos revendications sont toujours jugées justes et doivent être réglées », a-t-elle indiqué en révélant que ce n'était que « partie remise ».

Plus tôt en journée, le conseil des ministres avait décidé de mettre son poing sur la table et d'utiliser les recours de la loi 160, en plus de mesures supplémentaires, pour forcer le retour au travail des syndiqués.

À partir de minuit hier, eu égard à la loi 160, les syndiqués qui ne seraient pas retournés au travail s'exposaient à perdre une année d'ancienneté par journée de débrayage. Le gouvernement considérait également la possibilité d'adopter une loi spéciale avant la fin de la session, décrétant des mesures supplémentaires de pénalité envers les grévistes récalcitrants.

Le procureur général Serge Ménard a expliqué pour sa part que les mesures pénales comprises dans la loi 160 seront utilisées contre les syndiqués et les syndicats qui auront débrayé illégalement.

« J'ai demandé à mon ministre d'examiner toute la preuve disponible quant aux infractions qui ont été commises à Notre-Dame et à l'Hôtel-Dieu ».

Ainsi, les syndiqués étaient passibles de nouvelles amendes, prévues à la loi, qui vont de 50 à 125 \$ par jour pour les salariés, de 6075 à 30 350 \$ pour les dirigeants syndicaux et, dans le cas des associations de salariés ou syndicats, de 24 300 à 121 400 \$.

Le président de la CSN, Gérald Larose, a vivement dénoncé les plans du gouvernement et sa méthode pour forcer le retour au travail. « Je trouve totalement démesuré que le gouvernement dégage un arsenal terrifiant comme celui

de la loi 160 et celui du spectre d'une loi spéciale pour faire en sorte qu'un syndicat renonce à l'application d'une entente qu'il a signée avec son employeur », a-t-il déclaré en conférence de presse en fin d'après-midi.

M. Larose a également rappelé que la source du conflit venait d'un « vieux problème réglé au mois de mai ». « S'il [le gouvernement] avait dérogé 1 % de la même vigueur à l'endroit de la direction, on est convaincu que le problème aurait été réglé ».

La directrice du CHUM, Cécile Cléroux, s'est dite « déçue » de voir les employés rentrer à reculons au travail et a dit « espérer que dans les prochains jours, ils réfléchiront aux conséquences des gestes qu'ils ont posés ».

Même s'ils ont évité les graves conséquences de la loi 160, les grévistes écoperont quand même de sanctions administratives. Tel qu'indiqué hier, les sanctions administratives — figurant aux sections deux et trois de la loi 160 — contre les 3000 syndiqués du CHUM comprennent une journée de salaire par journée de débrayage, en plus de la non-rémunération des journées de débrayage. Également, les hôpitaux cesseront de retenir l'équivalent de 12 semaines de cotisations syndicales sur la paie des grévistes.

Par ailleurs, les poursuites des établissements hospitaliers pour outrage au tribunal, qui seront entendues lundi prochain, pourraient mener à d'autres amendes et même à des peines d'emprisonnement, à la discrétion de la cour.

En fin de course, le ministre Rochon avait servi le message suivant aux syndiqués du réseau de la santé: « Il m'apparaît très important pour qui que ce soit dans le système de ne pas se mettre dans une position de mettre en otage les patients ».

La CSN et la Fédération de la santé et des services sociaux estiment pour leur part que la balle est dans le camp patronal. « Il est du devoir du gouvernement et de la direction du CHUM de démontrer sans équivoque une volonté de régler les problèmes. »



RENE MATHIEU LE DEVOIR

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Louise Harel, a déposé hier un projet de loi qui a reçu un accueil peu enthousiaste de la part de la Coalition nationale sur l'aide sociale.

AIDE SOCIALE

Les prestations de base ne seront pas indexées

SUITE DE LA PAGE 1

iniquités sans « argent neuf ». Les groupes de défense des bénéficiaires de l'aide sociale ont également critiqué vivement la réforme Harel (voir autre texte ci-contre) qui, à leurs yeux, « ne règle pas le problème de la pauvreté ».

La ministre Harel considère toutefois que sa réforme est prête à passer la rampe. La députée de Sherbrooke, Marie Malavoy, qui a présidé un groupe de députés du Parti québécois qui réclamaient plusieurs adoucissements à la réforme, semblait également satisfaite des améliorations obtenues même si l'absence d'une indexation des prestations demeure une amélioration souhaitable, selon elle.

« Si on avait les moyens, l'indexation serait peut-être une bonne chose. Mais ce dont on s'est rendu compte, c'est que le coût de l'indexation était tel qu'il fallait choisir ».

Et tout le monde a opté, dit-elle, pour des mesures concrètes telles qu'annoncées. Ces nouvelles améliorations annoncées par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité résultent donc d'une baisse considérable de 30 000 ménages inscrits à l'aide de dernier recours. De 475 000 en 1996, on prévoit que le nombre de ménages passera à 445 en 1998. Le MES calcule une économie de six millions par 1000 ménages, soit un total de 180 millions.

Les économies pressenties n'ont cependant pas fait reculer la ministre Harel sur un point majeur de la réforme: la responsabilisation des jeunes bénéficiaires. Ainsi, les jeunes âgés de 18 à 24 ans devront s'inscrire dans un parcours vers l'emploi, à défaut de quoi ils se feront imposer une pénalité de 150 \$ par mois.

Autre difficulté importante à l'horizon pour la réforme Harel: les parcours vers l'emploi. La ministre n'a pas pu préciser hier le nombre de parcours qui seront, le 1er avril 1998, mis à la disposition des 36 000 jeunes admissibles qui n'ont pas de contrainte à l'emploi. Mme Harel s'est voulue rassurante à ce sujet en précisant que sans parcours disponibles, les jeunes n'auraient pas à subir de pénalité. Elle estime qu'il est prématuré de donner le nombre de parcours qui seront disponibles puisque des pourparlers doivent avoir lieu entre le gouvernement et ses partenaires du marché du travail. Pas de garantie, donc, mais une mise en garde.

« La garantie absolue qu'ils ont, a souligné Mme Harel en parlant des jeunes bénéficiaires, c'est que s'ils n'ont pas de formation, ils vont toujours rester sans emploi. Le taux de chômage des jeunes qui n'ont pas terminé leur secondaire III est de 35 %. [...] le passeport du prochain siècle, c'est la formation, et il faut secouer cette espèce de résignation de se dire: ça ne vaut pas la peine. »

À la base de la réforme, on retrouve tout de même un grand effort de simplification. Les quelque 80 barèmes existants passeront à sept et l'aide financière sera regroupée à l'intérieur de trois programmes: l'assistance-emploi, la protection sociale et l'aide aux parents pour leurs revenus de travail (APPORT).

L'assistance-emploi s'adresse aux personnes capables de travailler mais qui présentent des contraintes temporaires ou sévères à l'emploi. Leur prestation mensuelle de base sera de 490 \$. Elle est augmentée d'une allocation de 100 \$ pour contrainte temporaire à l'emploi et de 209 \$ pour des contraintes permanentes. Une allocation de 120 \$ sera de plus versée pour les personnes s'insérant dans un parcours vers l'emploi.

La protection sociale s'adresse aux personnes de 55 ans et plus qui ont des contraintes sévères à l'emploi et qui ne veulent pas s'inscrire dans une démarche de réinsertion sociale. Dans ce cas, la prestation de base est de 490 \$, additionnée d'une allocation des aînés de 100 \$ pour un adulte seul ou une famille et d'un montant d'invalidité de 209 \$ le cas échéant.

Enfin, le programme APPORT demeure accessible aux familles à faibles revenus avec enfants à charge. Plus de 1000 familles bénéficieront des prestations de maternité et parentales de l'assurance-emploi et des prestations du programme d'allocation de maternité. En outre, 1700 familles devraient également bénéficier de l'annulation des remboursements réclamés dans le cas d'une fluctuation importante de la situation financière en cours d'année.

La ministre Harel a souligné hier le fait que, selon elle, la réforme permettait de passer d'un régime d'aide sociale à un régime d'assistance-emploi. Les bénéficiaires pourront avoir recours à un Bureau des renseignements et plaintes, qui évaluera ainsi le degré de satisfaction des personnes en ce qui a trait aux programmes et services offerts.

Rectificatif

Le *Devoir* publiait hier une brève faisant état d'un partenariat entre Hydro-Québec et Syprotec. Vu la taille des investissements mentionnés, soit 710 millions, *Le Devoir* a pris soin de vérifier l'exactitude des sommes mentionnées dans le communiqué émis par la société d'Etat. Puisque la porte-parole confirmait les chiffres, *Le Devoir* s'est permis d'insister pour s'assurer qu'il s'agissait de millions et non de milliers de dollars. La porte-parole maintenait que l'on parlait bel et bien en millions. Hydro-Québec émettait un nouveau communiqué hier afin d'apporter un rectificatif à son communiqué diffusé la veille, soulignant que l'investissement total ne doit pas se lire 710 millions mais plutôt 710 000 \$.